



**PRÉFET
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'environnement
de l'aménagement et du logement**

BILAN D'ACTIVITÉ DEAL MAYOTTE 2020



...ÉDITO...



2020 a été marquée par l'apparition de la pandémie de COVID-19, avec à Mayotte un premier confinement prolongé et de fortes perturbations des liaisons aériennes et maritimes qui ont fortement impacté la vie quotidienne en général et l'activité économique en particulier.

La DEAL s'est attachée à lancer les actions du Plan de Relance adopté en cette fin d'année comme l'opération de création du giratoire de Tsararano entre la RN2 et la RN3. Il nous aura fallu, comme beaucoup d'autres entités, réorganiser les conditions de travail et développer le télétravail quand cela était possible.

Avec le renouvellement des exécutifs communaux et intercommunaux cette année, la DEAL poursuit auprès d'eux son rôle de partenaire de proximité pour les accompagner dans le cadrage réglementaire de leurs projets d'investissements afin d'anticiper toute difficulté dans le montage des opérations; il s'agit pour la DEAL d'une mission essentielle pour optimiser la réalisation du contrat de convergence et de transformation 2019-2022.

Les atteintes à l'environnement sont, malheureusement, toujours d'actualité comme par exemple le braconnage des tortues.

2020 a vu un tournant dans la lutte contre ce braconnage avec une coordination des partenaires autour d'un pacte de sauvegarde des tortues marines. La DEAL, au côté du Préfet, pilote le groupe de coordination opérationnelle de ces différents acteurs.

Enfin, je voudrais dire toute ma fierté de diriger ce service depuis septembre 2020, service qui est au coeur des défis de transition écologique et d'aménagement que doit relever ce territoire si attachant.

Olivier KREMER

Directeur

SOMMAIRE

ÉDITO.....	02
BIEN CONNAÎTRE LE TERRITOIRE.....	04
Connaissance du territoire	
L'observatoire du littoral de Mayotte	
La gestion du Domaine Public Maritime	
ET PLANIFIER SON AMÉNAGEMENT.....	09
L'accompagnement des territoires	
POUR RÉPONDRE AUX BESOINS URGENTS	
D'ÉQUIPEMENTS.....	19
L'autorisations droit des sols	
L'eau potable et l'assainissement	
La politique du logement	
La gestion des transports et des routes	
Les constructions d'écoles 1er et 2ème degré	
L'Ingénierie Financière de Projet	
L'Aménagement Opérationnel	
L'Appui aux Projets Environnementaux	
TOUT EN PRÉSERVANT L'ENVIRONNEMENT.....	48
La protection de l'environnement	
Le projet de reboisement amont des bassins versants	
Soutien à la transition énergétique	
L'Autorité Environnementale	
ET EN ASSURANT LA SÉCURITÉ DE LA POPULATION.....	50
La gestion des risques naturels : Plans de Prévention Risques	
La gestion de crise en 2020	
La sécurité routière : contrôle des véhicules	
La sécurité routière : éducation routière	
La Lutte contre l'Habitat Illégal (LHI)	
ADAPTER LE PILOTAGE ET LE MANAGEMENT POUR RELEVER	
LES DEFIS DE LA DEAL.....	56
Les moyens : budget et effectifs	
Les actions particulières en matière de ressources humaines	
ORGANIGRAMME	62

...BIEN CONNAÎTRE LE TERRITOIRE..

LA CONNAISSANCE DU TERRITOIRE

L'administration des données SIG de la DEAL en 2020 a maintenu sa vigilance sur la qualité des données mises en ligne dans un contexte rendu complexe par la crise sanitaire.

En outre, le départ précoce de l'administrateur de données, dont le poste est resté vacant jusqu'à la fin de l'année, n'a pas permis de garder le rythme de production / validation des données dans la base partagée.

- Fluidifier les échanges entre les acteurs impliqués dans l'observatoire de Mayotte

La seconde année d'exercice a permis de maintenir un contact fructueux avec la majorité des structures publiques utilisant et créant de la donnée. Le travail de communication auprès des communes de Mayotte aurait dû être réalisé en complément mais il s'est trouvé perturbé par la crise sanitaire. Cela n'a pas empêché de nouvelles adhésions, au nombre de 8, y compris issues de la sphère privée et de nombreuses consultations.

D'autres acteurs ont été identifiés avec lesquels il convient de mettre en place les éléments conventionnels des échanges de données.

L'animation reste entièrement prise en charge par la DEAL et le poste d'animateur jusque-là en volontariat de service civique a été pérennisé en 2020 sous la forme d'un recrutement pour une durée de 3 ans. Ce facteur est de nature à favoriser la montée en puissance du réseau d'acteurs et le volume des échanges autour de cet observatoire.

- Système d'information géographique

Un gros travail a été mené par la DEAL de Mayotte afin que le catalogue de données disponibles en interne soit mis en ligne sur l'observatoire en vue de répondre dans un premier temps à la directive INSPIRE mais également de simplifier la mise à disposition de ces jeux de données.

La base de données d'étude géolocalisées de 1600 références dont la numérisation avait été largement entamée au préalable a été mise en place dans le cadre

de l'observatoire de Mayotte et encore complétée en 2020.

Ce travail va permettre de développer un module spécifique sur la plateforme de l'observatoire de Mayotte afin de pouvoir rechercher l'ensemble des études.

- Initialiser et structurer une base de données documentaires commune à l'ensemble des acteurs mahorais

Des difficultés ayant été rencontrées sur des questions de gestion de droit, de métadonnées ou de partage de catalogue, un travail pour arriver à la solution technique voulue a été réalisé. Il a abouti à la mise en place de deux marchés afin de :

- recomposer la page d'accueil de l'observatoire, et créer un site dédié à l'observatoire du littoral,
- faire évoluer le module de saisie afin de le lier avec le logiciel de mise en ligne.

Ces travaux ont largement avancé en 2020 et fait l'objet de concertation animée par l'Unité de la DEAL qui gère le SIG, en partenariat avec les services producteurs et / ou consommateurs de ces informations.

Les mises à jour et la nouvelle interface validées seront rapidement opérationnelles au début de 2021.

Les mouvements au sein de l'unité de la DEAL qui gère le SIG, incluant des remplacements, une pérennisation mais aussi des vacances de postes qui devraient être résolus en 2021 ont permis un travail de maintien des dynamiques engagées mais ont perturbé leur montée en puissance qui reste souhaitable et nécessaire.

Ces questions devraient trouver leurs réponses en 2021.

L'OBSERVATOIRE DU LITTORAL DE MAYOTTE : connaître et faire connaître

L'observatoire du littoral de Mayotte (OLM) est un outil au service de la connaissance et de la préservation des

milieux côtiers et marins. Lieu de centralisation d'indicateurs d'évolution, d'observation et d'analyse, il favorise la transversalité des projets de recherche et d'acquisition de connaissance des zones côtières mahoraises. À l'interface de la terre et de la mer, les littoraux de Mayotte sont soumis à des phénomènes naturels chroniques tels que l'érosion et des événements météorologiques épisodiques comme les tempêtes cycloniques qui viennent modifier la forme des côtes mahoraises.

Le développement de l'île et la forte croissance démographique ont provoqué une importante dynamique urbaine, en particulier sur la bordure littorale de l'île. Une concentration des enjeux économiques et d'habitats se retrouve alors sur les littoraux. S'ajoutent aux problématiques d'érosion et de submersion marine, la gestion de la pression anthropique, la préservation des milieux naturels mais également leur restauration. Sous l'influence du changement climatique avec l'augmentation du niveau moyen des océans, et récemment la subsidence accélérée de l'île, la vulnérabilité des littoraux va s'accroître au cours des prochaines années.

Pour répondre à ces enjeux, la DEAL de Mayotte a mis en place l'Observatoire du Littoral de Mayotte (OLM) en juillet 2018. En se centrant sur les questions de dynamique et de vulnérabilité des zones côtières, l'Observatoire du Littoral de Mayotte cherche à acquérir une vision globale et transversale des connaissances scientifiques (capitalisation de l'existant et nouveau suivi) et des modalités de gestion, à fédérer et mettre en commun les actions et les acteurs, pour enfin arriver à la mise en place d'une stratégie de gestion intégrée du littoral mahorais.

L'observatoire du littoral souhaite devenir un outil de référence pour la connaissance et l'aide à la gestion des milieux littoraux. Ainsi, 2 thèses du Centre Universitaire de Mayotte, financées dans ce cadre, ont débutées en septembre 2020 :

- « **Systèmes littoraux de Mayotte : nouvelles dynamiques morpho-sédimentaires en contexte de subsidence rapide** » (CUFR) : les objectifs principaux de ce projet de thèse sont de mieux comprendre l'évolution des littoraux de Mayotte dans un contexte de subsidence prononcée, de quantifier les ajustements hydro-sédimentaires en cours, de déterminer les seuils morphogènes résultants pour différents types de côtes, d'évaluer les zones à risques (érosion, comblement, submersion) et d'apporter des éléments de réponse sur les facteurs hydrodynamiques, géomorphologiques, voire anthropiques responsables des évolutions constatées et liées à la montée du niveau marin.

- « **Dynamique des plages et stratégie de ponte des tortues vertes dans un contexte d'une rapide élévation du niveau relatif marin, Mayotte** » (CUFR) : l'objectif de la thèse est de mieux comprendre le lien

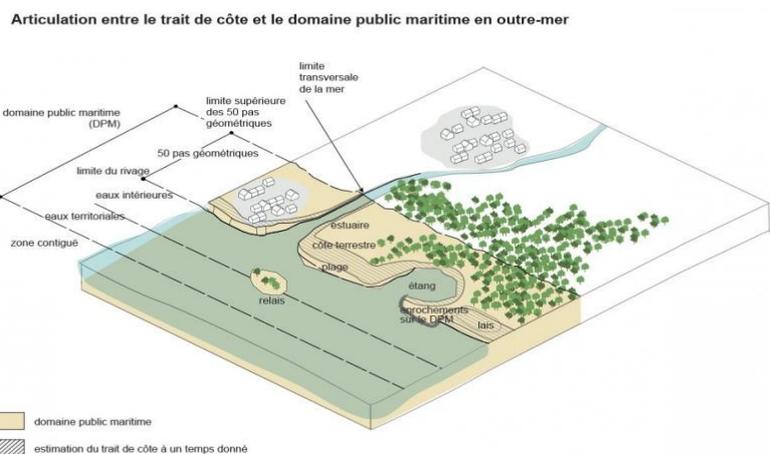
entre la dynamique morpho-sédimentaire des plages et l'activité de ponte des tortues vertes dans un contexte de subsidence rapide.

LA GESTION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME

Mayotte dispose d'un linéaire côtier de près de 225 km sur lesquels l'ensemble des communes (sauf Ouangani) dispose d'une façade maritime occupée par divers usages. Ces derniers font l'objet d'une gestion organisée de manière générale par le gestionnaire du Domaine Public Maritime de Mayotte à savoir la Direction Environnement Aménagement Logement par délégation du Préfet de Mayotte.

Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) dispose que le domaine public maritime (DPM) est constitué, pour l'essentiel, des terrains historiquement recouverts par la mer mais dont elle s'est retirée, ainsi que ceux encore immergés compris entre le rivage de la mer et la limite des eaux territoriales. Dans les régions et départements d'outre-mer, il inclut également une bande terrestre de plusieurs dizaines de mètres dénommée : réserve des cinquante pas géométriques.

Le DPM à Mayotte se compose donc :



- la Zone des Pas Géométriques qui représente environ 20km² de surface terrestre et délimité par arrêté préfectoral et compte environ 81,2 m à compter du rivage de la mer.

- la Zone des 12 milles marins à Mayotte qui représente environ 4344km² (surface marine comprise entre la côte et la limite des eaux territoriales).

La DEAL Mayotte, service déconcentré de l'État à Mayotte, décline sa politique de gestion du DPM selon la loi n° 96-1241 du 30 décembre 1996 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur de la zone dite des cinquante pas géométriques dans les départements d'outre-mer.

Cela se traduit sur le territoire mahorais de la manière suivante :

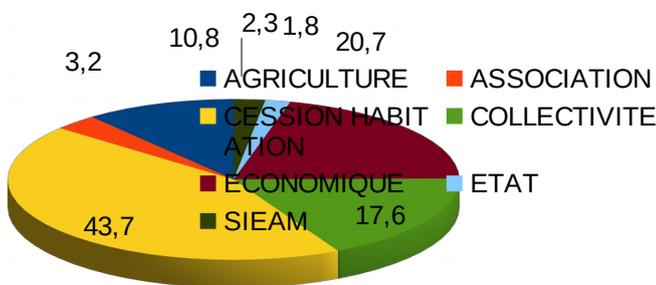
- Instruction et passage des dossiers de demande d'occupation à la Commission de Gestion du Domaine Public Maritime et du Domaine Privé de l'État (CGDPM&DPE).

Les demandes d'occupation du DPM sont déposées et instruites par la DEAL en vue de passage en CGDPM&DPE laquelle est présidée par délégation du Préfet par le SG de la préfecture.

En 2020, avec l'apparition du COVID 19 et de tout ce qui l'entraîne, la DEAL a continué néanmoins à maintenir un service minimum et l'Unité Gestion Foncière, en charge de cette mission de gestionnaire du DPM, a instruit les dossiers et a réussi à mettre en place 4 CGDPM&DPE afin de continuer à résorber le stock de dossiers en attente du moratoire institué en 2014 dans la perspective de la mise en place des PLCHI encore méconnues sur tout le territoire.

Au total en 2020, 236 dossiers ont été passés en (soit une moyenne de 59 dossiers par commission) avec une répartition selon les usages et types d'occupation suivant :

- AOT NON ÉCONOMIQUE : 10
- AOT ÉCONOMIQUE : 24
- COLLECTIVITÉS : 35
- CESSIONS HABITAT : 148
- SUJETS DIVERS : 29

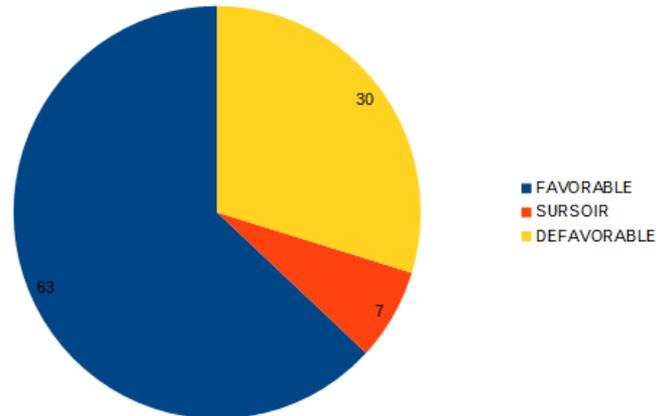


Source : UGF_DEAL_Mayotte

A ces chiffres, s'ajoute également l'examen par l'UGF du Tableau 1 du SMIAM pour 68 dossiers. En effet, dans le cadre de la liquidation du SMIAM initiée depuis 2014, l'État et le Département ont donné leur accord de principe de rétrocession gratuite aux communes concernées par les emprises foncières des constructions réalisées par le SMIAM pour les écoles et les équipements sportifs. L'ensemble des protagonistes se sont mis d'accord pour répartir les emprises en 3 tableaux dont le 1er a été examiné à la commission du 10 juin 2020 avec un avis favorable pour les 68 cas.

Les décisions de la commission sont favorables, défavorable et sursis et sont réparties ci-après :

- 47,54 % de décisions favorables pour une occupation
- 31,97 % de décisions défavorables
- 20,49 % en sursis (cas particuliers)



Les décisions défavorables sont motivées par l'incompatibilité avec les dispositions du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), les documents de planification tels que Plan Local d'Urbanisme (PLU), Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)... etc., la présence de risques d'aléas naturels dans les secteurs concernés ainsi que d'autres arguments à la marge (incompétence de la commission, intentions cachées des pétitionnaires ... ect.).

Les sursis représentent des dossiers incomplets, qui nécessitent une instruction complémentaire ainsi que des dossiers qui demandent juste un complément sans obligation d'être représenté en commission.

La régularisation foncière à titre d'habitation principale concernent les occupations sans titre des terrains situés au sein des espaces urbains et aux secteurs occupés par une urbanisation diffuse délimités selon les modalités prévues aux articles L. 5112-1 et L. 5112-2 du code général de la propriété des personnes publiques. On constate que l'essentiel des régularisations à titre d'habitation principale de 2020 concernant à nouveau Mamoudzou comme ce fut déjà le cas en 2019.

- Transfert foncier en faveur des collectivités sur base de projets

Il est important de préciser que la grande majorité de la surface attribuée, pour un usage spécifique, l'a été principalement pour des collectivités. Une déclinaison des surfaces attribuées par collectivité met en avant les collectivités du Sud qui ont été particulièrement dynamique (en termes de projet ayant motivé l'avis favorable de la CDMP en leur faveur).

L'Unité Gestion Foncière (UGF) continue son lancer à traiter au fur et à mesure les demande d'AOT de tout genre après avoir résorbé en 2017 le stock courant par l'accélération de l'instruction bien que la mise en place de la «Mesure de Publicité» rendu obligatoire depuis 2018 constitue un frein à cette accélération. Une collaboration assez efficiente avec la DRFIP notamment par la mise à disposition des calettes automatiques a permis de tenir ce bon rythme.

L'appel à projet mis en place par l'UGF en 2019 concernant le site de l'ancienne écloserie de Koungou pour un projet en lien avec la filière pêche a abouti en 2020 par l'établissement de la première AOT DE DROIT REEL.

L'unité gestion foncière a lancé 6 mesures de publicité qui ont été publiées sur le site de la Préfecture de Mayotte. Aucune de ces mesures de publicité n'a été suivi de déclaration ou dépôt de demande. Par conséquent, les AOT concernées ont pu être établies aussitôt après les délais indiqués.

En 2020, la DEAL a récupéré la signature des décisions d'occupations du DPM et a commencé à résorber les restards dans la transmission des décisions prises en commissions notamment les refus depuis les commissions de 2019 non encore notifiées représentant en cumulé près de 150 actes.

La mise en place d'une base de données et d'un système d'information géographique à des fins cartographiques très largement initié depuis 2 à 3 ans connaît un essor important en 2020 surtout le volet cartographique avec la formation de l'ensemble des agents à QGIS.

L'Unité Gestion Foncière travail activement à la construction d'une base de donnée de toutes les occupations ayant fait l'objet d'une demande d'occupation temporaire ou cession. Une fois finalisée (prévue en 2021 avec intégration dans le logiciel national de gestion du DPM «Adoc») cette base de données permettra de mettre en place une cartographie exhaustive de toutes les occupations autorisées sur le DPM Mahorais. Cette base de travail permettra dans un second temps de définir une stratégie départementale de gestion du DPM (état du non régularisé aussi bien pour de l'habitation principale que pour de l'activité économique, état des occupations illégales non régularisable, action de protection et de remise en état du DPM).

L'unité gestion foncière continue à assurer sa mission de Police du Domaine Public Maritime afin de lutter contre l'urbanisation sauvage, l'occupation illégale et la pollution des espaces littoraux. La meilleure connaissance de la ZPG à travers les nouveaux outils de suivis (ADOC WEB pour l'instruction et le suivi des autorisations/cessions, ainsi que le SIG) permettra à terme d'établir un «Plan de contrôle du DPM». Ce

dernier étant rendu pour l'instant à une priorisation des contrôles des plages, des sites à projets ainsi que des déclarations (collectivités et services de l'Etat).

En 2020, avec l'apparition du COVID 19, UGF a pu établir 2 «Procès Verbaux de Grande Voirie» et a produit néanmoins une dizaine de rapports de visite terrain suivi par moment de mises en demeure de remis en état du DPM et 2 décisions de justice qui ont donné à des démolitions pour occupation illégale sans droit ni titre.

Des missions de prospections foncière (recherche SIG, visite terrain, procédure PVGV etc) notamment avec la validation du foncier pour la réalisation du projet de 1er village relais et de la future STEP Mamoudzou Sud au profit du SMEAM, des propositions du foncier pour la réalisation d'autres villages relais à Hamouro et Kawéni, le foncier pour la réalisation d'une halle des pêches à Sada sur un autre emplacement que prévu initialement voir d'emprises foncières à protéger par des cailloux et du foncier pour entreposer ces dits cailloux devant être acquis dans l'objectif d'être placés sur des espaces prédéfinis à protéger.

...ET PLANIFIER SON AMÉNAGEMENT...

L'ACCOMPAGNEMENT DU TERRITOIRE

On assiste actuellement à une forte mobilisation des acteurs en matière de planification du territoire :

- les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) via l'élaboration de leur plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) ;
- le Département via l'élaboration de son schéma d'aménagement régionale (SAR) ;
- l'État via la préfiguration de son opération d'intérêt national (OIN).

- Le Conseil de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement (CAUE)

Par un courrier du 20 novembre 2019, le Conseil départemental de Mayotte (CDM) a fait part au ministre de la Culture et à celle de la Cohésion des territoires et des relations avec les Collectivités territoriales de son souhait de création d'un Conseil de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement (CAUE) à Mayotte.

Le CAUE est un organisme investi d'une mission d'intérêt public, créé à initiative des responsables locaux. Il a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le territoire départemental. C'est un organe de concertation entre les acteurs impliqués dans la production et la gestion de l'espace rural et urbain.

Au cours de l'année 2020, des échanges de préfiguration se sont tenus entre le CDM, la Fédération nationale des CAUE, la DEAL et la Direction des affaires culturelles (DAC) de Mayotte.

Par délibération du 15 octobre 2020, la Commission permanente du CDM a acté la création du CAUE de Mayotte, et la désignation des représentants du Conseil départemental et des personnes qualifiées siégeant au Conseil d'administration. Les missions d'intérêt public du CAUE seront financées par une ressource issue de la fiscalité de l'aménagement (quote-part consacré de la taxe d'aménagement).

Le Conseil départemental désignera prochainement un agent en charge de la préfiguration de cette structure, notamment de trouver les locaux qui lui seront affectés.

La première assemblée générale se tiendra en 2021: le statut de l'association y sera adopté par ses adhérents qui désigneront également les membres du Conseil d'administration.

- L'Agence d'urbanisme

Les acteurs locaux porteurs de projets de territoire partagent le constat que la forte dynamique de développement de Mayotte souffre d'une carence en ingénierie de planification alors que les différents niveaux de gestion collective du développement urbain entreprennent de définir leurs projets d'aménagement. Il manque par ailleurs la capacité de suivi qui permette à la fois d'évaluer les évolutions en cours afin d'en tirer rapidement des retours d'expériences et d'orienter au mieux les responsables locaux vers des modalités éprouvées sur le terrain et partagées.

C'est dans cette optique que le conseil départemental, en lien avec la DEAL a envisagé la création d'une Agence d'urbanisme. Une telle instance jouera le rôle d'une plate-forme partenariale réunissant l'ensemble des acteurs locaux pour accompagner Mayotte vers un futur urbain durable. Les EPCI en charge de la planification de l'aménagement de leur territoire ont adhéré à cette initiative.

Une demande d'accompagnement visée par Monsieur le Président du Conseil Départemental, par Monsieur le Président de l'Association des Maires de Mayotte et par Monsieur le Préfet de Mayotte a été adressée à la Fédération nationale des Agences d'Urbanisme et aux ministres concernés. La Fédération a transmis en réponse une proposition d'action comportant deux phases : une phase de faisabilité et une phase de préfiguration. Cette action engagée financièrement dès 2020 sera menée sur le premier semestre 2021.

- Le schéma d'aménagement régional (SAR)

Territoires à enjeux spécifiques du fait de leur situation le plus souvent insulaire, mais aussi par leur climat et leur exposition aux risques naturels, les régions d'outre-mer disposent d'outils dédiés en matière d'aménagement et de planification. Les SAR sont des documents d'urbanisme et d'aménagement élaborés à l'initiative des collectivités elles-mêmes, en association avec l'État notamment. Tout en respectant les orientations de chaque projet de territoire intercommunal et la compétence des EPCI en matière d'urbanisme, l'objectif du SAR est d'orienter le développement en pensant la destination générale des sols à l'échelle de l'île, les localisations préférentielles en matière de développement urbain et les conditions d'implantation des grands équipements. Le Conseil départemental de Mayotte a déclaré son intention d'élaborer un SAR (délibération n°2018-00085 du 26 avril 2018).

Le Conseil Départemental a souhaité inscrire le processus d'élaboration du SAR dans une démarche de réflexion globale sur le développement et l'aménagement de Mayotte, pour faire émerger le projet qui structurera l'avenir de Mayotte dans une perspective de long terme : Mayotte à 500 000 habitants à horizon 2050. Cette volonté s'incarne dans le tome 2.2 « un projet de territoire porté par les élus » : elle s'inscrit en deux temps dans lesquels il s'agit :

- sur 2020-2030, de tourner le dos aux stigmates tiers-mondistes (besoins vitaux) ;
- sur 2030-2050 : d'inscrire Mayotte dans une dynamique futuriste, de progrès et d'ancrage régional.

Ce projet de territoire se décline dans 7 objectifs majeurs :

- reconquérir le territoire de Mayotte, l'espace, le foncier, les valeurs sociales ;
- respecter la règle, la norme, la loi ;
- sortir de la pauvreté (besoins physiologiques) ;
- dépasser le volet institutionnel par la programmation d'investissements structurants ;
- mettre en réseau, connecter le territoire tout en l'équilibrant ;
- ouvrir Mayotte au monde et à sa région immédiate.

Le SAR prévoit de réorganiser le territoire autour de nouvelles polarités de vies. Un deuxième pôle principal viendra rééquilibrer l'île vers le Centre-Ouest (Sada – Chiconi – Ouangani – Tsingoni) en complément du pôle « Est », déjà existant (Dembéni – Mamoudzou – Koungou). La structuration de pôles d'appui (pôle de la

baie de Bouéni / pôle de Kani-Kéli / pôle de Bandrélé / pôle de Longoni / pôle de Petite-terre / pôle d'Acoua) contribuera à une offre complémentaire de proximité. Enfin, deux zones ont été identifiées comme espace vitrine du développement touristique : la zone Sud (de Bouéni à M'Tsamoudou) et la zone Nord-Ouest (d'Acoua à Mtsahara). Ces orientations s'illustrent dans une carte au 1.100 000e.

La DEAL contribue aux travaux du Conseil départemental de Mayotte pour l'élaboration de son schéma d'aménagement régional (SAR) avec un suivi régulier comportant des réunions hebdomadaires, la relecture de l'ensemble des documents, et l'accompagnement pour l'avancée du projet incluant un apport financier de crédits de la DHUP (via la DGD conciliation des documents d'urbanisme). La DEAL assure également la coordination, pour le compte de la préfecture, des relations des personnes publiques associées de la sphère Etat avec le maître d'ouvrage.

La Commission d'élaboration du SAR (CESAR) est l'organe chargé de l'élaboration du SAR, le Préfet en est un membre de droit. La commission est consultée sur le programme d'étude, et les différents livrables lui sont soumis pour avis. Si la CESAR s'était réunie par trois fois en 2019 ; en raison du contexte sanitaire de crise, aucune réunion de la Commission d'élaboration du SAR ne se sera tenue en 2020.

Au cours de l'année 2020 : la DEAL a poursuivi son accompagnement de proximité : réflexion sur la restructuration du rendu ; mise à jour du calendrier ; échanges liminaires avec le pré-rapporteur désigné par le Conseil d'État Hélène VESTUR.

Fin octobre 2020, des livrables ont été remis au Conseil départemental par le groupement de bureaux d'étude. La structuration du rendu est en cours de stabilisation.

Sont encore attendus : des rendus cartographiques spécifiques aux chapitres individualisés (SRCE, SMVM, voire SRCAE).

Le 14 décembre 2020, la DEAL, le CD et son groupement de bureaux d'étude se réunissaient pour discuter de ce rendu. Afin de faciliter la prise en compte des premiers retours État avant que ne se soit consolidé la date de la prochaine CESAR, des avis ont été transmis par l'unité Prospective et développement du territoire.

Ce rendu se présente sous la forme de 3 tableaux : remarques juridiques, remarques données et méthodologie et remarques formulation. Ils reprennent respectivement les six tomes du SAR (l'entièreté du rendu à l'exception du tome évaluation environnementale). Ils sont le fruit de la démarche de consultation des services de l'État que la DEAL a initié dès octobre 2020.

- Les plans locaux d'urbanisme intercommunal - PLUi

Le plan local d'urbanisme, ou le plan local d'urbanisme intercommunal, est le principal document de planification de l'urbanisme en droit français. Avec le transfert automatique de la compétence en matière de PLU aux communautés d'agglomération et aux communautés de communes, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont donc un acteur clé de l'aménagement de leur territoire. Pour rappel, dans les PLUi ; la carte graphique précise les orientations du SAR à une échelle bien plus précise (1.5000e).

À Mayotte, peu après le transfert de la compétence, quatre EPCI sur cinq sont lancés dans l'élaboration d'un PLUi couvrant l'intégralité du territoire intercommunal : pour les trois communautés de communes (CCCO, CCPT et CCS), le PLUi comporte un volet habitat (PLUiH) ; pour la communauté d'agglomération (CADEMA), le PLUi comporte un volet habitat et déplacement (PLUiHD). Les services de l'État soutiennent la démarche notamment par le biais de subvention : financement accordé pour le volet habitat, financement d'un poste PLUi en EPCI. Ils accompagnent les collectivités dès l'engagement de la procédure d'urbanisme, notamment par le biais du porter à connaissance en continu.

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, un diagnostic est établi. Il permet de bien cerner les enjeux pour le territoire et de définir les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) portent sur des secteurs ou des thématiques spécifiques (par exemple, le renouvellement urbain) ; ils peuvent prévoir la possibilité de ne pas recourir au règlement). Le règlement et les documents graphiques fixent, en cohérence avec le PADD, les règles générales et les servitudes d'utilisation du sol permettant d'atteindre les objectifs.

Pour rappel :

Si la volonté d'élaborer un PLUi remonte à l'année 2019, c'est en 2020 que la Communauté d'Agglomération Dombéni Mamoudzou (CADEMA), la communauté de communes de petite-terre (CCPT) et la communauté de communes du Sud (CCSud) ont démarré leur étude. Les restrictions en matière de déplacements ont contraint les EPCI à modifier leur calendrier prévisionnel. Auront toutefois eu lieu des déplacements de bureau d'étude suivants :

- 3CO : validation PADD, proposition de carte graphique / règlement (octobre 2020)
- CCSud : élaboration du diagnostic (septembre 2020)
- CADEMA : ateliers en mars 2020 et validation du diagnostic en octobre 2020, atelier PADD en octobre 2020
- CCPT : examen du diagnostic en novembre 2020

Enfin la communauté de commune du Grand Nord de Mayotte, créée par le préfet le 31 décembre 2015 n'avait jusque-là pas manifesté de dynamique de fonctionnement active. Depuis les échéances électorales conclues en juin 2020, les représentants des communes au conseil communautaire se sont réunis et ont désigné un bureau. Des recrutements sont en cours pour constituer les équipes en charge du fonctionnement de la structure et la démarche de planification dévolue à l'EPCI pourrait démarrer dès l'année 2021.

- Planification opérationnelle

Les opérations d'aménagement de l'Établissement public foncier et d'aménagement de Mayotte (EPFAM) et leur état d'avancement :

Commune	Village	Nom de l'opération	Étude MOE (date de lancement)	État d'avancement	Bilan prévisionnel
Bandré	Bandré	Aménagement Mjini		En phase avant projet (au 18/11/2020)	27 704 000,00 €
Dzaoudzi-Labattoir	Dzaoudzi-Labattoir	ZAE des Badamiers	MOE études urbaines et environnementales 19/11/20	Pas d'information	
Koungou	Longoni	Aménagement urbain de Longoni	Lancement MOE au 20/11/2019	Pas d'information	51 077 000,00 €
Mamoudzou	Passamainty	Aménagement de la ZAC de Doujani	Lancement maîtrise d'œuvre urbaine et opérationnelle le 08/12/2020	Dossier de création approuvé en CA de l'EPFAM en novembre 2019, en CM de Mamoudzou mars 2020. Phase AVP en cours.	93 645 273,00 €

Dembeni	Tsararano	Aménagement de la ZAC de Tsararano	Lancement MOE en décembre 2018	Dossier de création déposé en MRAE le 09/08/2019. Dossier de réalisation provisoire fait en octobre 2020	79 720 440,00 €
Dembeni	Ironi Be	ZAE Ironi Be	Lancement MOE le 08/10/2019	En phase 3 des études de faisabilité	16 215 585,00 €
Chirongui	Malamani	Aménagement de la ZAE Malamani	Lancement MOE en mars 2019	En phase études de faisabilité et phasage	13 783 571,00 €

- Les 3 projets nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU) d'intérêt national

• Le NPRU de KAWENI (MAMOUDZOU)

Une convention pluriannuelle signée en juin 2020 permettant la contractualisation des opérations suivantes :

	Coût € HT	ANRU (subv)	Conseil départemental	Feder	Ville (Maître d'ouvrage)
Total	47 716 877	29 206 501	2 230 280	3 438 657 €	10 220 638 €
Etudes	450 000 €	233 000 €	0 €	0 €	117 000 €
Conduite de projet	2 100 000 €	1 470 000 €	315 000 €	0 €	315 000 €
Recyclage habitat ancien dégradé	3 833 673 €	2 292 246 €	407 340 €	0 €	575 051 €
Recyclage - Réserve pour habitat innovant	2 142 857 €	1 500 000 €	0 €	0 €	642 857 €
Aménagement	19 756 919 €	10 363 455 €	1 417 940 €	3 257 757 €	2 846 002 €
Aménagement – Réserve	18 380 427 €	12 866 299 €	0 €	0 €	5 514 128 €
Equipements	1 053 001 €	481 501 €	90 000 €	180 900 €	210 600 €

Le projet de renouvellement urbain est porté par la ville de Mamoudzou, préfecture et premier pôle urbain de l'île, comptant environ 57 000 habitants.

Le quartier regroupe les fonctions :

- Résidentielle, avec un habitat en dur dans le village de Kaweni et un développement fort de l'habitat spontané.
- Scolaire, avec le regroupement d'établissements accueillant 10 000 élèves du 1er au second degré.
- Economique, avec la principale zone d'activités de l'île (5000 emplois, 700 entreprises).

La phase 1 contractualisée porte sur :

- Le recyclage de l'habitat ancien dégradé (cases SIM et habitat en tôle) puis l'aménagement du foncier libéré pour la production de logements essentiellement, sur les secteurs suivants :

- M'Kayamba ;
- Ilots de respiration de Kaweni Village, autour de la Mosquée du Vendredi et des écoles ;
- SPPM ;
- Un premier secteur de la Zone scolaire.

- Une première expérimentation de production d'habitat à très bas coût, sur une plateforme assainie, et avec les finitions en auto-construction ;

- La création de plateforme de services urbains regroupant borne fontaine, containers à déchets enterrés, éventuellement offre de laverie.

• **Le NPRU de LA VIGIE (PETITE TERRE)**

Une convention pluriannuelle signée en avril 2020 permettant la contractualisation des opérations suivantes :

	Coût € HT	ANRU (subv)	Conseil départemental	EPCI (Maitre d'ouvrage)
Total	12 643 333 €	8 850 333 €	1 521 500 €	1 896 500 €
Conduite de projet	143 333 €	100 333 €	21 500 €	21 500 €
Recyclage habitat ancien dégradé	2 500 000 €	1 750 000 €		375 000 €
Aménagement	10 000 000 €	7 000 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €

Troisième pôle urbain, la communauté de communes de Petite Terre, constituée de 3 communes, est située sur Petite terre, île accueillant l'aéroport et les fonctions stratégiques de Mayotte. Elle compte 25 000 habitants.

Le quartier prioritaire s'étend sur près de 150 ha, à part égale entre les deux communes de Dzaoudzi et Pamandzi. Il s'étend en un large bandeau de 2 km de long, sur les pentes qui dominent l'île. L'habitat informel prédomine, installé en remontant le long des ravines et organisé autour de cour commune de type shanza.

Un premier investissement a été financé articulant :

- La réalisation d'une voirie centrale structurante du quartier ;
- L'expérimentation pour proposer un habitat innovant, comme pour le projet de Majicavo-Koropa.

• **Le NPRU de MAJIKAVO (KOUNGOU)**

Une convention pluriannuelle signée en janvier 2020 permettant la contractualisation des opérations suivantes :

	Coût € HT	ANRU (subv)	Conseil départemental	Ville Maitre d'ouvrage
Total	15 387 500 €	10 771 250 €	2 308 125 €	2 308 125 €
Conduite de projet	487 500 €	341 250 €	73 125 €	73 125 €
Recyclage habitat ancien dégradé	2 500 000 €	1 750 000 €	375 000 €	375 000 €
Aménagement	12 400 000 €	8 680 000 €	1 860 000 €	1 860 000 €

Deuxième pôle urbain autour du port, Koungou accueille environ 32 000 habitants et le 2ème lieu d'activités économiques de l'île (port, centrale électrique, stockage des hydrocarbures, zone industrielle). Cette attractivité résidentielle fixe une population très précaire dans un habitat informel en fort développement.



Majicavo-Koropa est le village le plus touché de la commune par cette extension urbaine désordonnée dans un relief chahuté qui accentue les problématiques sanitaires et l'exposition aux risques. Plusieurs glissements de terrain ont eu lieu ces dernières années.

Un premier investissement a été financé articulant :

- *La restructuration de la voie principale de desserte du quartier. Sa réalisation nécessitera un élargissement de l'emprise actuelle ;*
- *L'expérimentation pour proposer un habitat innovant, en mobilisant notamment l'auto-réhabilitation/auto-construction encadrée pour les ménages dont l'habitat est situé dans l'emprise de cette infrastructure à créer et qui sont issus de l'habitat informel. L'objectif est de leur proposer des solutions adaptées à leur situation sur le sol français, de leurs ressources et des aides sociales mobilisables, et de leur mode d'habiter.*



- Planification

- Plan Logement Outre-Mer (PLOM) :

Suite aux ateliers de mars 2019, la déclinaison locale du PLOM a été présentée au Conseil Départemental de l'Habitat et de l'Hébergement (CDHH) du 17 février 2020. Celle-ci contient 36 mesures qui s'articulent autour de 4 axes.

- **Axe 1** : connaissance et planification (8 mesures).
- **Axe 2** : adaptation de l'offre aux besoins des territoires (13 mesures).
- **Axe 3** : maîtrise des coûts de construction et de réhabilitation (7 mesures).
- **Axe 4** : accompagnement des collectivités en matières de foncier (8 mesures).

La DEAL a retravaillé le document durant le confinement et jusqu'en juillet 2020; des arbitrages sont attendus pour finaliser le document et le présenter au CDHH de 2021.

- Conseil Départemental de l'Habitat et de l'Hébergement (CDHH) :

Le CDHH du 17 février 2020 portait sur le bilan de l'année 2019.

Dès le mois d'octobre 2020 l'arrêté de composition du CDHH a été retravaillé; chaque institution/organisation a été contactée pour mettre à jour la liste des membres.

L'arrêté préfectoral portant modification de la composition du CDHH a été signé le 22 décembre 2020.

En parallèle, l'ensemble des partenaires intervenant dans le domaine de l'habitat et de l'hébergement a été mis à contribution pour préparer le rapport présenté au CDHH. Celui-ci, prévu pour le 16 février 2021, a dû être reporté pour cause de crise sanitaire.

- PLUI-H – SAR – Enquête du système d'information et de suivi des documents d'urbanisme et d'habitat (SuDocUH)

Accompagnement de l'unité Prospective et Développement du Territoire (PDT) dans la définition du volet habitat des documents d'urbanisme et de programmation tels que les PLUi-H et le SAR.

Remplissage de l'enquête habitat SuDocUH – Plateforme ministère.

- Structuration de la politique de Lutte contre l'Habitat Indigne

- PILHI (plans intercommunaux de Lutte contre l'Habitat Indigne)

Accompagnement à l'élaboration des protocoles pour les Communautés de Commune de Petite Terre et Koungou.

- Résorption de l'habitat insalubre (RHI)

Suivi des avancées des opérations de RHI, en phase pré opérationnelle (lancement et restitution des enquêtes sociales et bâti).

- PDLHI (Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne)

Finalisation du protocole sur le volet des missions Etat, en lien avec les autres services déconcentrés (DJSCS, ARS, Préfecture), pour présentation en CDHH.

- Avis de l'unité Politique de l'Habitat et des Constructions Durables (PHCD) sur les cessions foncières de l'unité Gestion Foncière

En 2020, l'unité Politique de l'Habitat et des Constructions Durables (PHCD) s'est prononcé sur 107 dossiers présentés par l'unité gestion foncière (UGF) pour avis. Les informations demandées concernent : le zonage Letchimy, les opérations éventuellement en cours sur la parcelle et si la parcelle concernée figure dans le périmètre d'une future opération inscrite au plan communal de lutte contre l'habitat indigne (PCLHI).

- Diversification des produits logement

- Arrêté préfectoral relatif à l'aide dite au «logement d'insertion» :

Cette aide de l'État est ouverte à Mayotte depuis avril 2017. Destinée aux propriétaires occupants en auto construction, elle apporte un complément aux dispositifs pré-existants, en aidant financièrement le ménage sur le montant des matériaux mais aussi en finançant un accompagnement technique à la réalisation. Son cadre est majoritairement fixé par arrêté national mais un arrêté préfectoral était nécessaire pour les adaptations locales. L'arrêté préfectoral a été signé le 14 mai 2020.

- Contribution à la création du LLTSA (Logement Locatif Social Adapté)

Accompagnement à la réflexion qui a permis d'aboutir à la définition de ce produit logement, depuis son émergence jusqu'au développement d'un argumentaire à destination des services centraux (DHUP et DGOM).

En effet, la création du dispositif LLTSA adapté, avant même d'être un objectif du PLOM 2 (2.1.3), constitue un impératif pour aider Mayotte et la Guyane à lutter contre l'habitat informel et les situations de mal logement.

En effet, il doit permettre de répondre à deux objectifs majeurs, dans le cadre de la doctrine nationale du «logement d'abord» promue par la DIHAL :

- construire en quantité pour parvenir à résorber des bidonvilles, et ainsi assurer une mise en sécurité de plus de 100 000 personnes installées sur des fonciers à forts risques inondation ou glissement de terrain.

- déployer une solution d'habitat décente pour ces populations, dont la situation administrative ne permet pas l'ouverture de droits aux allocations logement, et dont la solvabilité est insuffisante pour accéder au parc social.

Ainsi, le LLTSA permet une évolution des paramètres de financement par la LBU afin de permettre, dans un premier temps dans le cadre du lancement de l'expérimentation, de couvrir 100% de la dépense d'investissement.

- Gestion de la demande de logement social

- Mise en œuvre du système d'enregistrement national (SNE) à Mayotte

Le changement de logiciel devant permettre à la SIM de communiquer avec le SNE était initialement prévu en juillet 2020. Il a été reporté à 2021.

Le SNE permettra notamment le contrôle et le suivi de la demande de logement et de l'attribution car le nombre d'attribution de demandeurs prioritaires au titre du DALO (sans objet à Mayotte) et des publics définis au PDALHPD doivent être renseignés.

- Contingent préfectoral

Ce droit de réservation du préfet est prévu dans chaque convention de financement LLS/LLTS à Mayotte.

Un travail conjoint entre la DEAL et la DJSCS a permis la signature de la convention en décembre 2020 entre la préfecture et la SIM.

Le contingent de réservation des logements permet au Préfet, représenté par la DJSCS, de proposer aux organismes de logement à vocation sociale, d'accueillir des familles défavorisées dont les situations ont été signalées par les travailleurs sociaux du département. Une commission sociale préalable sera mise en place afin d'étudier les dossiers de demande de logement social en amont des commissions d'attribution, pour s'assurer que leurs conditions permettent une issue favorable et travailler sur des solutions le cas contraire.

- Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) – Occupation du Parc Social (OPS) -Supplément Loyer Solidarité (SLS)

Suivi des obligations des bailleurs sociaux : remplissage des enquêtes Occupation du parc social, Supplément de Loyer Social.

La loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain, appelée Loi SRU, est un texte complexe qui modifie en profondeur le droit de l'urbanisme et du logement en France. L'article 55 de cette loi impose à certaines communes de disposer d'un nombre minimum de logements sociaux.

A Mayotte, rentrent dans le champ d'application de l'article 55 la Communauté d'agglomération Dombeni-Mamoudzou (CADEMA) et la Communauté de communes du Nord.

Remplissage de l'enquête annuelle SRU 2019 :

Communes obligatoires	Logements SRU
ACOUA	1
BANDABROUA	1
DEMBENI	15
KOUNGOU	106
MAMOUDZOU	320
MTSAMBORO	0

Conscient de l'impossibilité pour les communes d'atteindre des objectifs triennaux dans le contexte local (mobilisation du foncier, bailleur social unique, système de garantie des emprunts du bailleur «plafonné») et malgré leur volonté et l'intérêt qu'elles y trouvent, l'État ne peut soutenir le rythme de production de logements sociaux imposé par la loi.

Aussi, dans ces conditions, il avait été décidé de ne pas attribuer d'objectifs triennaux pour la période 2017-2020.

- Accompagnement à la création d'outils pour accroître le parc de logements sociaux

- Logement d'Abord

Accompagnement de la CADEMA dans la mise en œuvre de l'AMI «Logement d'Abord».

En 2020 poursuite de l'expérimentation : mobilisation et réhabilitation de 50 logements avec une 1ere phase de 10 logements (Propriétaire Occupants et bailleurs avec une majorité de bailleurs).

En lien avec l'unité Financement Logement Social (UFLS), accompagnement de Soliha et la CADEMA pour permettre l'émergence de dossiers et le montage technique et administratifs de ceux-ci.

- Auto Construction Encadrée (ACE) -Auto Réhabilitation Encadrée (ARE) - Habitat innovant

Participation à la réflexion, en lien avec PUI, sur les projets suivants en 2020 :

- Majikavo – NPNRU : achèvement d'étages et division de logement pour permettre du logement social de salariés
- NPNRU la Vigie de petite terre : accompagnement des bureaux d'études dans l'élaboration d'une stratégie habitat innovant/expérimental.

- Création d'un nouvel opérateur social (coopérative HLM CADEMA/CCS)

A la fin de l'année 2019, la Communauté d'Agglomération Dombeni Mamoudzou (CADEMA) ainsi que la Communauté de Communes du Sud ont délibéré pour affirmer leur participation à la création d'un nouvel opérateur de logement sur le Département de Mayotte.

Ces délibérations s'inscrivent dans le cadre du Plan Logement Outre-Mer (PLOM) 2019-2022 qui mentionne un appui pour la création d'un nouvel opérateur et qui en souligne la nécessité.

La CADEMA a également délibéré pour réaliser la préfiguration de cette coopérative avec le soutien de la DEAL mais également de la Fédération des Coopératives HLM.

Participation à l'étude de **définition d'un Organisme Foncier Solidaire**, portée par l'EPFAM

Contribution à l'étude de **préfiguration d'un nouvel opérateur de logement social** menée par Action Logement sur le territoire de Mayotte

- Convention(s) opération de revitalisation de territoire (ORT)

Travail d'accompagnement du Volet habitat de l'ORT de la CADEMA et notamment sur l'avenant concernant la commune de Mamoudzou.

Contribution à l'étude "Habitat dégradé dans les centres bourgs" portée par la CC de Petite Terre, et préfigurant une OPAH RU sur le périmètre ACV (et partiellement future ORT).

- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU)

- Lancement de l'étude pré-operationnelle Kaweni
- début du suivi animation de l'OAPH -RU Boboka

- Contribution aux réflexions globales

- Mission CGEDD

Une mission a été commandée au CGEDD pour étudier la situation des allocations logement des locataires des logements foyers (résidences sociales) dans les DOM. L'objectif est de définir les modalités d'une meilleure solvabilisation des ménages d'une part et de sécuriser le bilan économique des opérations d'autre part. (cf page 3 de la lettre de mission ci-jointe).

Le rapport est attendu pour le dernier trimestre 2020.

L'unité PHCD, interlocuteur identifié pour accompagner cette mission et la transmissions des documents,

- Impulsion et animation de réseaux professionnels

En novembre 2020 a été organisée par l'unité la première session de formation-accueil de nouveaux chargés d'opération Habitat et RHI sur le territoire (Commune de Koungou, CC de Petite terre et Ville de Mamoudzou).

Envisagée comme un accélérateur de prise de poste, cette semaine d'intégration a fait appel à l'ensemble des unités du Service Développement Durables des Territoires (SDDT), mais aussi plus largement au sein de la DEAL (Service d'Appui aux Équipements Collectifs (SAEC), gestion des risques) et de ses partenaires (SIM, ADEME, ARS, Préfecture, DJSCS,...) pour donner des clés de compréhension à ces jeunes professionnels et permettre d'identifier les référents sur les sujets qu'ils auront à traiter dans le cadre de leurs fonctions.

- Construction Durable

- Étude pour la mise à disposition des «règles professionnelles» dans le cadre de la mise en œuvre de la filière Brique de Terre :

Dans le but de mettre à la disposition des professionnels les «règles professionnelles» constituent un document technique qui encadrera la mise en œuvre de la filière Brique de terre. Il s'agit de la suite logique à l'ATex type A obtenue en 2018 pour une période de 2 années. Elle permettra d'encadrer le savoir-faire mahorais et de prendre en charge les risques assurantiels pour les futurs maîtres d'ouvrage ou maîtres d'œuvre utilisant la BTC (Brique de terre crue) sans limites de temps.

Une convention a été signée en décembre 2019 par la DEAL avec l'association Art Terre (recherche et la promotion des ressources et des techniques de Terre à Mayotte), dans le but de rédiger un cahier des charges sur les règles professionnelles de BTC (livraison prévue juillet 2021). Compte tenu des difficultés d'échange avec la métropole, liées à la crise sanitaire (bureau d'étude CRATerre, basé à Grenoble), il a été nécessaire d'adapter le calendrier pour une livraison en juillet 2021.

Application de la Réglementation Thermique, Acoustique et Aération (RTAA) DOM à Mayotte

La RTAA est théoriquement applicable à Mayotte depuis le 1er janvier 2020, toutefois les arrêtés d'application n'ayant pas été publiés, cette réglementation ne peut pas s'y appliquer localement.

Afin de mettre en place la RTAA à Mayotte, un travail de concertation avec les acteurs locaux a été entrepris depuis 2016 avec notamment deux déplacements des équipes sur place visant à rencontrer les acteurs et à échanger avec eux sur les projets d'arrêtés :

- Un premier en 2016 avec les équipes du CEREMA.
- Un second en juin 2019 avec la DHUP.

Lors de la seconde concertation, les mêmes points de difficultés ont de nouveau été soulevés avec également le souhait de repousser l'entrée en application du 1er janvier 2020, expliquant pourquoi les arrêtés ne sont pas encore applicables aujourd'hui. Ce report avait pour objectif de familiariser les acteurs avec les principes de la RTAA avant sa mise en application effective.

Suite à ces deux concertations, deux points principaux sont apparus comme pouvant poser des difficultés d'application à Mayotte et notamment pour la SIM :

- Le taux de porosité des chambres en maison individuelle.
- Certains critères acoustiques.

Sur ces deux points, des adaptations spécifiques à Mayotte sont proposées : abaissement du taux de porosité des chambres en maison individuelle à 18% et dérogation aux articles 3, 4 et 5 de l'arrêté acoustique.

La réglementation thermique, acoustique et aéraulique (RTAA DOM) à Mayotte, déjà en vigueur pour la réalisation de logements sociaux en accession et en location.

...POUR RÉPONDRE AUX BESOINS URGENTS D'ÉQUIPEMENTS...

L'APPUI AUX COLLECTIVITÉS ET LES MISSIONS D'INGÉNIERIE PUBLIQUE

- Missions essentielles

- Apporter son appui technique en assistance «AMO» aux maîtres d'ouvrages publics et son expertise sur des opérations dans le domaine des constructions scolaires, de l'aménagement et du logement social, et des infrastructures structurantes à l'échelle du territoire.
- Animer les milieux professionnels de l'ingénierie avec l'objectif d'assurer dans de bonnes conditions le retrait progressif de la DEAL des missions d'ingénierie concurrentielle.
- Assurer le suivi et l'instruction des dossiers de financement État et Europe pour le compte de la préfecture.

- Priorités

- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la programmation scolaire au travers de l'assistance à maîtrise d'ouvrage.
- Contribuer aux opérations environnementales par un accompagnement pro-actif des acteurs.
- Favoriser un aménagement harmonieux répondant aux enjeux du territoire.
- Accompagner les maîtres d'ouvrage et porteurs de projet dans la mobilisation des fonds contractualisés.
- Développer la gestion immobilière et l'application des règles d'accessibilité.

LES AUTORISATIONS DU DROIT DU SOL

- Augmentation du nombre d'accords tacites

Toutefois en 2020, nombre d'accords tacites sont du fait du délai de transmission de l'équipe ADS.

Causes

- contexte sanitaire : les délais ont repris alors que le confinement était encore en vigueur à Mayotte. Pas de

télétravail des agents, Reprise progressive. Semaine en décembre.

- délai transmission des communes : il est à noter une forte dégradation du délai de transmission des dossiers par certaines communes (Chirongui, Tsingoni...)
- attente avis Risques Naturels (RN) et Subdivision (eux-mêmes en situation tendue)
- nombreux «sauvetages» pour éviter refus (modification du projet pour respect du Plan Local d'urbanisme (PLU), attente attestation relative aux aléas...)
- nombreuses corrections au contrôle (indiquer tous les motifs de refus...)

- Formations

Les formations présentielle ont été annulées à compter du 17 mars 2020.

Des formations par visioconférence ont pu être suivies par deux agents de l'équipe : Zarianti Saindou, Chrystelle Montillet.

- Outils créés

- Observatoire de l'unité Application du Droit des Sols (ADS)

Collaboration étroite avec l'unité PDT pour créer un outil très pertinent pour l'unité ADS, un SIG intégrant toutes informations cartographiques réglementaires utilisés dans le cadre de l'instruction (excepté les aléas naturels du fait de la mise en ligne de l'Informations Acquéreur Locataire (IAL)).

Objectif : autonomie des instructeurs pour identifier les informations cartographiques réglementaires.

Projet fortement avancé pour mise en ligne d'un observatoire ADS, accessible à tous, du même type que l'IAL.

Objectif : accès à tous aux informations cartographiques réglementaires pour définition de projets conformes le plus en amont possible (gain de temps pour délivrance des autorisations).

- Nouvelle fiche d'instruction

Création d'une nouvelle fiche d'instruction adaptée au territoire (informations cartographiques et réglementations locales) et rappelant les éléments de base de la procédure d'instruction.

- Les difficultés rencontrées

Parmi les difficultés rencontrées dans le cadre des missions, le fait que les PLU ne soient pas consolidés, en dépit de plusieurs procédures de révision et modification rend le travail sur ces PLU (notamment ceux de Mamoudzou et de Dembéni) chronophage, source d'erreurs et de potentiels contentieux.

Enfin, les dossiers à enjeux portés par les communes sont souvent mal ficelés d'un point de vue réglementaire, les demandes d'autorisations d'urbanisme apparaissent alors comme la procédure bloquante et l'UADS doit démêler ces situations.

Plus l'année d'analyse sera récente, moins le nombre de dossiers tiré des statistiques d'ADS 2007 reflétera la réalité du nombre de dossiers déposés/ délivrés par année, et plus le nombre de dossiers sera supérieur en réalité aux chiffres indiqués.

- Le nombre de dossiers instruits

Spécificités des statistiques établis par le logiciel ADS2007¹ :

Plus l'année d'analyse sera récente, moins le nombre de dossiers tiré des statistiques d'ADS 2007 reflétera la réalité du nombre de dossiers déposés/ délivrés par année, et plus le nombre de dossiers sera supérieur en réalité aux chiffres indiqués.

- CU et AOUS (autorisation d'occupation et d'utilisation du sol : PC, DP, PA)

¹ Le logiciel intègre les données de l'instruction de 2 types de communes : les communes non autonomes et autonomes (Mamoudzou, Dazoudzi et Pamandzi, ces 2 dernières étant autonomes depuis janvier 2019).

Si le dépôt des dossiers des communes non autonomes et ceux des communes autonomes (uniquement quand compétence Etat) est enregistré dans ADS2007 dès leur réception en DEAL pour leur instruction, les dossiers des communes autonomes (compétence Maire) ne sont enregistrés qu'à compter de leur réception pour le traitement de la fiscalité (en général au moins une année après leur dépôt en dépit des obligations de délai). Ainsi des dossiers déposés en 2017 ou 2018 pour les communes autonomes ne seront visibles que dans les statistiques de 2019.

Quant aux décisions, pour les communes non autonomes, elles ne sont enregistrées qu'à compter de la réception de la preuve de leur notification par les communes (pour les dossiers relevant de la compétence du Maire). Cet enregistrement peut donc être réalisé tardivement en fonction de la réactivité des communes.

Pour les communes autonomes, la décision (compétence Maire) est enregistrée au même moment que le dépôt.

Il n'est pas possible de différencier les dossiers instruits par la DEAL ou par les communes autonomes dans les statistiques car cette donnée n'est pas systématiquement saisie dans ADS2007.

La date prise en compte est celle de la DÉCISION (et non du DEPOT).

CU	2018	2019	2020	VARIATION 2019-2020
CUa	390	709	495	-30,20 %
CUb	29	53	32	-39,60 %
TOTAL	419	762	527	-30,90 %

La baisse enregistrée découle de la crise sanitaire.

Toutefois, l'augmentation des demandes de un certificat d'urbanisme (CU) est notable par rapport à 2018.

A noter que cette augmentation n'indique pas seulement le potentiel d'urbanisation future.

Elle résulte également d'une disposition récemment prise par EDM (en 2019) de ne raccorder les constructions qu'à condition de présenter un CU.

	2019	2020	VARIATION
DP	114	180	157,90 %
PA	10	8	-20,00 %
PC	565	455	-19,50 %
PD	1	1	0
TOTAL	690	644	-6,70 %

La hausse du nombre de dépôt de déclaration préalable (DP) enregistrées résulter du nombre conséquent de DP déposés suite à l'appel d'offre de la Commission de Régulation de l'Énergie (panneaux photovoltaïques).

La baisse enregistrée découle de la crise sanitaire.

L'activité a été suspendue près de 3 mois en 2020 (soit près d'1/4 du temps).

En dépit de la légère baisse enregistrée du fait de la crise sanitaire, les chiffres permettent donc de comprendre que sans cette situation, le nombre de demandes aurait connu une nette augmentation.

- Fiscalité

En théorie, plus l'année d'analyse sera récente, et plus le montant de la TA sera supérieur en réalité aux chiffres indiqués.

Cette donnée est toutefois à moduler en tenant compte des remboursements survenus ultérieurement (abandons de projet nombreux).

	2018	2019	2020
Montant liquidé TA (€)	1 251 145	871 407	1 087 237
Montant liquidé RAP (€)	255435	115 156	215 320

Les montants liquidés connaissent une belle augmentation en 2020 par rapport à 2019 en dépit du contexte sanitaire.

Ce constat résulte à la fois de l'augmentation du nombre d'autorisations délivrées et taxées, et de la prise en charge par un instructeur dédié uniquement à la fiscalité.

Perspectives 2021

- Réseau ADS local

Le Club ADS est animé avec les instructeurs des collectivités (CCPT / Mamoudzou) en partenariat avec le CNFPT.

Ce réseau n'a pu être maintenu que par le biais d'échanges par mail en 2020 compte-tenu du contexte sanitaire. Les formations prévues avec le CNFPT ont dû être annulées.

L'objectif est de développer l'accompagnement des communes :

- afin que les agents missionnés en urbanisme puissent développer leur compétence en ADS. Cet objectif sera atteint par le biais de formations proposées régulièrement en lien avec le CNFPT. Un programme de plusieurs jours de formation a été établi pour 2020. A noter que seule la commune de Koungou s'est positionnée pour devenir prochainement commune autonome.

- afin d'accompagner les communes sur la faisabilité juridique de leurs projets. Cet objectif pourra être atteint par l'organisation de revues de projets régulières.

- Élaboration du SAR et des PLUI

L'expertise de l'unité application du droit des Sols (UADS) sera requise dans le cadre de ces procédures.

- Dématérialisation de l'ADS

A compter du 1er janvier 2022, les pétitionnaires devront pouvoir déposer leur demande d'autorisation d'urbanisme en ligne.

Cette nouvelle disposition impactera profondément l'organisation des services urbanisme des collectivités et le métier d'instructeur.

L'accompagnement à ce changement doit être piloté par l'UADS.

Compte-tenu du contexte sanitaire, il n'a pas été possible d'initier ce changement en 2020.

Au regard de son investissement en matière de procédures électroniques, la CCPT peut être envisagée comme collectivité territoriale pilote.

- Transfert de la fiscalité de l'urbanisme à la DGFIP

Par circulaire du 12 juin 2019, le Premier ministre a décidé le transfert de la liquidation de la TA aux services de la DGFIP. Les conditions de ce transfert et les modalités sont en cours d'étude. Le transfert devrait s'opérer au cours du 2e semestre 2022.

Il semble pertinent de prévoir avec la DRFIP un tuilage instructeur fiscalité DEAL/agent DRFIP qui sera en charge de la fiscalité, avant son départ en congés précédant sa retraite.

- Fiscalité du contentieux de l'urbanisme

Pour rappel, un procès-verbal d'infraction au code de l'urbanisme constitue le fait générateur de la taxe d'aménagement, depuis 2014.

Une pénalité de 80 % (amende) du montant de la TA est applicable.

Jusqu'à présent, les procès-verbal (PV) n'ont pas été taxés. Le pôle contentieux de la DEAL en dresse une trentaine par an. A part la commune de Koungou, les autres communes ne bénéficient pas encore d'agents assermentés, mais plusieurs ont entamé cette démarche.

Le positionnement d'un instructeur en charge uniquement de la fiscalité permet la mise en œuvre et le développement de la fiscalité du contentieux de l'urbanisme avec pour effet escompté d'inciter les pétitionnaires à régulariser les constructions et payer la TA/RAP afférentes.

- Création d'un conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)

Le Conseil départemental a voté la création d'un CAUE.

Il conviendra d'organiser la collaboration entre l'unité ADS et le CAUE.

La part départementale de la TA liquidée en 2020 est de 571 548€.

- Création d'une Opération d'Intérêt National (OIN)

Dès que l'OIN est inscrite par décret en Conseil d'Etat, les AOUS (PC, DP, PA et CU) déposées dans les périmètres de l'OIN relèveront de la compétence du maire au nom de l'Etat et seront donc instruites par l'UADS qui transmettra la décision aux communes pour signature et notification.

A noter qu'au regard de l'article L102-14 du CU, par dérogation, la compétence pourra être celle du maire au nom de la commune «*dans des secteurs particuliers et pour une période déterminée lorsque le stade de réalisation de l'aménagement ou la zone concernée ne justifient pas l'intervention de l'Etat. [...] Les secteurs sont délimités, pendant la durée de l'opération d'intérêt national, par un arrêté du ministre chargé de l'urbanisme qui fixe la période pendant laquelle cette dérogation est applicable.*»

Le volume de dossiers traités pour les communes autonomes va donc augmenter.

En l'absence de statistiques géolocalisées, et de définition de périmètres précis, les hypothèses sont très approximatives.

Base de calcul pour les communes autonomes sur 2018 (nous ne disposons pas des chiffres définitifs de 2019 ni 2020) :

- Mamoudzou : 159 PC, 53 DP
- Dzaoudzi : 99 PC, 5 DP
- Pamandzi : 78 PC, 19 DP, 2 PA

- **Hypothèse : le périmètre OIN retenu correspond à 50 % des AOUS de Mamoudzou et de CCPT**

	2019	+ 50 % Mamoudzou (2018)	+ 50 % Dzaoudzi (2018)	+ 50 % Pamandzi (2018)	Total prévision OIN/ an	EPC*
PC	515	80	50	39	684	684
DP	104	27	3	10	144	115,2
PA	9	0	0	1	10	12
PD	1	0	0	0	1	0,7
Total	629	107	53	50	839	812

Proposition de calcul : 200 EPC/ ETP/ an (établi au vu de la charge globale de l'unité ADS et du profil des agents), hors fiscalité.

Auto Construction Encadrée (ACE) - Auto Réhabilitation Encadrée (ARE) - Habitat innovant

- **Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPRU)**

Travail d'accompagnement des 3 directions de projets :

- Organisation de 6 revues de projets en 2020 avec l'ensemble des partenaires (ANRU / Préfecture / Département / EPCI)

L'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) à travers son pôle d'appui a missionné le bureau d'études Egis afin d'accompagner les 3 NPRU le volet foncier et le volet aménagement. Ainsi, ces deux études ont permis de produire un référentiel en terme d'aménagement durable, un cahier des charges pour la réalisation de diagnostic foncier et d'identifier les outils d'appui à déployer en matière d'action foncière.



LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

- **La crise de l'eau**

Le bilan besoin-ressource au regard des stocks d'eau disponible en milieu d'année 2020 a été négatif et a

laissé entrevoir d'importantes difficultés d'alimentation en eau potable en fin de saison sèche (fin novembre 2020). L'augmentation du nombre d'abonnés (environ 1000 à 1400 chaque année) avec une consommation évaluée à 200 m³/an/abonnés) génère des besoins en eau potable qui devaient être en partie palliés par la mise en service de 5 forages supplémentaires et l'optimisation de l'extension de l'usine de dessalement de petite terre. Cependant les travaux sur les forages ont pris du retard, et l'autonomie de petite terre n'est pas encore assurée à court terme. Au regard des stocks disponibles et des dynamiques de vidange engagées dans les retenues, une crise de l'eau a été pressentie dès le mois de mars 2020, qui s'est confirmée par des prévisions météorologiques confirmant un retard dans l'arrivée de la saison des pluies fin 2020.

Le comité de suivi de la ressource en eau (CSRE) s'est réuni de manière hebdomadaire sous un format de crise dès le mois d'août 2020. Il vise à faire le point sur :

- l'état de la ressource ;
- le bilan de l'avancement des actions ciblées pour anticiper la crise, par la mise en exploitation de forages supplémentaires, l'optimisation de l'exploitation de l'usine de dessalement de petite-terre, les modalités d'exploitation par le délégataire par l'analyse des fuites en réseau, la mise en place de coupures d'eau hebdomadaires dans toutes les communes de l'île, le développement d'un outil d'analyse et de compréhension du système d'exploitation du réseau AEP ;
- concernant spécifiquement la mise en place des tours d'eau dans les 17 communes : les coupures d'eau ont commencé début septembre une fois par semaine, puis ont été élargies à 24 heures à compter du début du mois d'octobre ;
- le suivi de la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions en vue de préserver la ressource et de réaliser des économies d'eau : par la pose de rampes d'eau dans les communes, le raccordement des abonnés prioritaires au réseau d'adduction, la distribution de kits hydro-économiques ;
- le suivi de l'arrêté préfectoral de restriction des usages de l'eau (usages domestiques, usages agricoles et industriels).

Par la mise en œuvre de ces actions en vue de préserver la ressource en eau jusqu'à au début de la saison des pluies (janvier 2021), l'objectif a été de tendre vers une production d'eau potable d'environ 28 000 m³/j.

- **Le projet de reboisement amont des bassins versants**

La ressource en eau est exploitée à saturation durant la saison sèche, ce qui conduit à une rupture d'alimentation en eau potable en début de saison des

pluies (novembre / décembre). La crise de l'eau est accentuée par la croissance démographique, le changement climatique, et la perte du couvert boisé (285 ha/an en dehors des forêts publiques). Le besoin supplémentaire en eau à l'horizon 2050 est estimé à 16 millions de m³, soit une augmentation de 125 % par rapport aux 13 millions de m³ consommés actuellement.

Jusqu'à présent, les seules solutions envisagées pour augmenter la ressource en supplément des captages en rivières sont les forages, les retenues d'eau et l'usine de dessalement de Petite-terre. Ces solutions prennent plus ou moins de temps avant d'être effectives et permettent jusqu'à présent de répondre aux enjeux. Néanmoins, leur efficacité réelle est moindre que ce qui est annoncé, les ressources naturelles des forages sont limitées, le coût des retenues est très élevé, et elles sont peu créatrices d'emplois locaux.

L'ordre de grandeur du coût d'un forage permettant la mise en distribution de 200 000 m³ d'eau potable est de 2 millions d'euros. En comparaison, le reboisement de 100 ha de terrains apporterait dans les rivières, en saison sèche, 400 000 m³ d'eau par an (qui doit ensuite être captée, pour tout ou partie, traitée et distribuée par des installations déjà existantes) pour un coût d'environ 5 millions d'euros. L'efficacité de l'euro investi par volume supplémentaire d'eau potable est donc comparable. Près de 2 000 ha de terrains publics sont concernés, soit 20 ans de travaux à 100 ha par an.

La DEAL a confié à l'Office National des Forêts Mayotte (ONF) en mai 2020 une étude relative au projet de reboisement des bassins versants de Mayotte avec un enjeu de maintien de la ressource en eau potable.

En reboisant l'amont des bassins versants comportant des points de prélèvement d'eau et en tirant parti du service rendu par le couvert boisé (en particulier une meilleure infiltration d'eau dans le sol), il est possible d'augmenter la ressource en eau et la quantité d'eau qui s'écoule dans les rivières en saison sèche. La quantité d'eau s'écoulant dans les rivières est estimée à 400 000 m³ pour 100 hectares de forêts reconstituées.

L'étude de l'ONF montre que l'augmentation de la ressource en eau par le biais d'un reboisement important des massifs forestiers publics (essentiellement des forêts départementales) est un complément non négligeable à considérer malgré un effet retard d'environ 10 ans.

Une augmentation de 10 % de la surface boisée des bassins versants permettrait d'augmenter ou même de rétablir un écoulement d'eau dans les rivières en saison sèche.

Le bénéfice attendu est plus d'un million de mètre-cube d'eau durant la saison sèche dans les 9 rivières dont le débit a été modélisé pour une augmentation du

couvert boisé de 289 hectares. Une quinzaine d'année serait nécessaire afin que les plans forestiers aient atteints une croissance suffisante pour modifier le milieu et améliorer l'hydrologie dans les bassins versants.

Les premières opérations de reboisement dans les forêts publiques seront financées en 2021 dans le cadre du plan de relance.

LA POLITIQUE DU LOGEMENT

- Les autorisations d'engagement (AE)

La dotation notifiée pour 2020 était de 38 M€ en AE.

Logements locatifs sociaux et très sociaux (LLS/LLTS)	5 857 788
Accession sociale et très sociale à la propriété (LAS/LATS)	475 905
Amélioration de l'habitat PO	
Dotation EPFAM	3 000 000
GIP CUF	431 615
Opérations d'aménagement (FRAFU)	2 606 704
Opérations RHI	24 738 912
Études et manifestations	719 661
TOTAL	37 830 585

Les engagements constatés à la fin de l'exercice 2020 est de 37 830 585€, soit 99,55 % de la dotation.

Le détail de la consommation s'établit de la façon suivante :

- Logements locatifs sociaux

8 opérations ont été financées pour un total de 238 logements locatifs sociaux dont 144 LLS, 69 LLTS et 25 PLS.

Les engagements initiaux d'une programmation annuelle de 450 logements sociaux ne sont pas tenus notamment en raison du contexte national et local (pandémie et élections municipales tardives ayant conduit à de nombreux changements d'équipes).

D'autre part les projets en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) sont retardés du fait d'un manque de concertation entre les opérateurs privés et les collectivités territoriales en ce qui concerne les évolutions du document d'urbanisme et/ou une meilleure prise en compte de l'insertion du projet dans son environnement.

- Accession sociale à la propriété (LAS/LATS)

La reprise de l'allocation logement au 1er janvier 2020 a permis aux opérateurs (SIM, HSPC) de réorganiser leurs équipes et se remobiliser sur cette activité. Ainsi, 9 dossiers ont été financés pour un total de 475 905€.

- Amélioration de l'Habitat

Il n'y a pas eu de crédits consommés en 2020 toutefois les premières opérations programmées initiées en 2020 comme les OPAH dans le cadre des programmes Action

Coeur de Ville ou Logement d'Abord laissent présager de futurs dossiers en 2021.

- Fonds régional d'aménagement foncier et urbain (FRAFU)

Deux appels à projets ont été lancés au cours de l'année 2020. Le premier a été publié le 24 janvier 2020, pour une date limite de dépôt des dossiers le 13 mars 2020.

Le nombre de dossier reçus étant réduit (6), un second appel à projets a été lancé au second semestre de 2020 pour une date limite de dépôt des demandes le 9 octobre 2020. 8 dossiers supplémentaires ont été déposés.

Le comité de gestion et d'engagement qui s'est tenu les 28 mai et 5 novembre 2020 a retenu :

1er appel à projets : 2 études programmatiques et 1 étude pré-opérationnelle pour une ZAC. Les engagements budgétaires pour ces trois opérations sont de 1.115.218€, répartis à 50 % entre l'État et le Département (soit 557 609€ chacun).

2ème appel à projets : 3 phases travaux et 5 études pré-opérationnelles et/ou de programmation.

Au total, 8 484 190€ ont été programmés, à parts égales pour l'État et le Département (soit 4,2 M€ chacun).

Au total en 2020 **2 606 704 €** ont été engagés sur la LBU sur les opérations suivantes :

24 264 594€ ont été engagés en 2020 pour des opérations RHI études ou travaux selon le détail du tableau ci-dessous.

Collectivité / Demandeur	Localisation / Village	EPCI	Désignation	Nature de l'opération	Coût total du projet	Montant de la subvention LBU	Fonds propres
Bouéni	Majiméouiti	CCSud	RHI Ronsard Phase pré-opérationnelle	Etudes pré-op	164 000 €	131 200 €	32 800 €
CADEMA	Mnarajou		RHI Mnarajou	Etudes pré-op	16 000 €	64 000 €	80 000 €
CADEMA	village de Dembéni	CADEMA	RHI Mnarajou complément études pré-op	Etudes pré-op	142 625 €	50 100 €	12 525 €
CADEMA	Msapéré et Kawéni	CADEMA	RHI ravines de Majiméni et la Geôle complément pour études pré-op	Etudes pré-op	155 125 €	84 100 €	21 025 €
Mtsangamouji	Mtsangamouji et Miha	3CO	RHI la vigie. Etudes préoprationnelles	Etudes pré-op	162 500 €	130 000 €	32 500 €
Ouangani	Barakani	3CO	RHI Quartier de la Convalescence	Etudes pré-op	151 900 €	121 520 €	30 380 €
Koungou	Koungou	CCNord	RHI Carabolé	Etudes pré-op	388 500 €	310 800 €	77 700 €
Mamoudzou	Kawéni	CADEMA	RHI Bazama-Bandrajou	Etudes pré-op	7 892 757 €	4 778 766 €	1 194 691 €
CADEMA	Mamoudzou	CADEMA	RHI Mimani et Vietnam	Etudes pré-op	110 000 €	88 000 €	22 000 €
CADEMA	Mamoudzou	CADEMA	RHI Majiméni la Geole	Etudes pré-op	50 000 €	40 000 €	10 000 €
Bandréé	Hamouro	CCSud	RHI Etudes techniques et travaux Mtsangani	Etudes pré-op	1 998 469 €	1 425 975 €	399 694 €
SADA	Hagnakwe	3CO	Etudes préoprationnelles	Etudes pré-op	65 000 €	52 000 €	13 000 €
SADA	Mahamada	3CO	Etudes préoprationnelles	Etudes pré-op	103 500 €	82 800 €	20 700 €
Sous-Total Etudes Pré-op					11 400 376 €	7 359 261 €	1 947 015 €
Bandréé	Village de Bandréé	CCSud	RHI multites Karjavenza et nymaboti	réalisation	2 290 000 €	1 832 000 €	458 000 €
CADEMA	village de Dembéni	CADEMA	RHI de Mousakoni 1ère phase op - expérimentation village relais	réalisation	266 430 €	255 200 €	53 286 €
CADEMA	Cavani	CADEMA	RHI de Mbarazi 1ère phase op - expérimentation	réalisation	1 092 894 €	944 315 €	218 579 €
Chirongui	Miréni bé	CCSud	RHI Miréni Golf	réalisation	3 481 297 €	2 200 000 €	550 000 €
Kani-Kéli	village de Kani-Kéli	CCSud	Réaménagement du Quartier Bimanga Phase 1 compléments	réalisation	2 633 812 €	853 300 €	313 325 €
Mtsamboro	Mtsahara	CCNord	RHI Quartier Yatsini	réalisation	2 127 104 €	1 653 684 €	413 421 €
Mtsamboro	Mtsahara	CCNord	RHI Mronjumbé T2	réalisation	2 659 000 €	295 200 €	738 000 €
Tsingoni	Combani	3CO	RHI Kyama	réalisation	4 025 683 €	3 110 546 €	777 637 €
Koungou	Koungou	CCNord	RHI Talus Bandrajou T2	réalisation	10 719 093 €	5 761 088 €	1 440 272 €
Sous-Total Réalisations					29 295 313 €	16 905 333 €	4 962 520 €

Sur ces opérations, 93 logements tiroirs ont été financés afin de permettre le décaissement des ménages et leur relogement sur site.

En lien avec la priorité locale de la résorption des bidonvilles portée par le Préfet, **64 320€** ont été engagés pour des premières opérations de démolition d'habitat informel menée au titre des dispositions de l'article 197 de la loi une loi pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi ELAN).

Enfin, la structuration des collectivités est importante en ce domaine et deux postes de conducteur d'opération RHI ont été financés pour 3 ans sur les communes de Koungou et de Bandréé.

- Établissement Public Foncier et d'Aménagement de Mayotte (EPFAM)

Outre les subventions de 1 114 680€ attribuées à l'EPFAM au titre du FRAFU une dotation de 3M€ lui a été versée en 2020, correspondant à la 4^e année sur les 5 prévues.

- Groupement d'Intérêt Public (GIP) Commission d'Urgence Foncière (CUF)

La loi n°2020-734 du 17 juin 2020 a modifié les dispositions relatives à la durée de la CUF afin de prolonger son existence de deux ans soit le 31 décembre 2022.

	Localisation	EPCI	Désignation	Nature de l'opération	Coût total du projet	Montant FRAFU accordé	Montant Part Etat
SIM	Mramadoudou	/	ZAC de Mramadoudou études opérationnelles	Etudes	1 314 479 €	1 051 584 €	525 792 €
CADEMA	Kawéni	CADEMA	schéma d'aménagement programmatique sur le secteur d'Hamaha	Etudes	19 690 €	15 752 €	7 876 €
CADEMA	/	CADEMA	Réalisation de 20 OAP pour PLUI-HD	Etudes	392 475 €	47 882 €	23 941 €
CADEMA	/	CADEMA	Etudes d'orientation d'aménagement et de programmation de deux secteurs	Etudes	70 000 €	56 000 €	43 000 €
OUANGANI	Ouangani	/	Etudes techniques et travaux Lotissement les Hauts de Ouangani	Etudes	124 000 €	24 000 €	76 000 €
EPFAM	Kahani	/	Etudes préalables pour l'aménagement urbain de Kahani	Etudes	1 225 200 €	980 160 €	490 080 €
EPFAM	Coconi	/	Etudes préalables pour l'aménagement urbain de Coconi	Etudes	1 561 500 €	1 249 200 €	624 600 €
KANI-KELI	Kani-kéli	CCSud	Etude de faisabilité pour l'aménagement du quartier Kani-Kéli Mangrove	Etudes	36 000 €	28 800 €	28 800 €
MAMOUDZOU	Tsoundzou 2	CADEMA	Réalisation de la voirie d'accès à Maévandouani	Etudes techniques et Travaux	1 966 536 €	1 573 230 €	786 615 €
TOTAL					6 709 880 €	5 026 608 €	2 606 704 €

- Habitat Indigne

En 2020, les porteurs de projets ont déposé 21 demandes de financement dont 12 pour des phases «travaux» et 9 pour des «études pré-opérationnelles».

Le Comité technique départemental - Résorption de l'Habitat Insalubre (CTD-RHI) s'est réuni le 2 juin 2020 et a décidé de retenir immédiatement 19 dossiers (11 phase de travaux et 8 études). Il a en outre émis des avis favorables sous réserve de disponibilité de crédits en fin d'année et que certains dossiers soient retravaillés ou finalisés (4 phase travaux et 4 études).

Une dotation de 431 615 € a été octroyée au GIPL-CUF correspondant au budget 2021 adopté lors de son assemblée générale du 15 septembre 2020.

- Etudes générales et accompagnement

Au titre de l'ingénierie, 2 postes de chargé du Plan Local d'Urbanisme intercommunal – Habitat (PLUIH) ont été financés en intercommunalité à la CCSUd et à la CADEMA pour un montant de 135k€ sur 3 ans.

La participation au déficit de Mayotte Habitat s'est élevée à 105 079€ et l'abondement au fonds de garantie Habitat à 380 000€.

Enfin, la convention d'objectifs pluriannuelle avec Soliha d'août 2019 a fixé une dotation annuelle de 60 000€ pour 3 ans.

- Les crédits de paiement 2020

En début d'exercice, la dotation notifiée était de 26,5 M€ ; elle a été ajustée en fin d'exercice pour une consommation finale de **29 360 622 €** (111%) selon le détail ci-après :

Logements locatifs sociaux et très sociaux (LLS/LLTS)	5 731 709
Accession sociale et très sociale à la propriété (LAS/LATS)	821 514
Amélioration de l'habitat PO	16 998
Dotation EPFAM	15 000 000
GIP CUF	431 615
Opérations d'aménagement (FRAFU)	1 702 189
Opérations RHI	4 978 036
Études et manifestations	678 561
TOTAL	29 360 622

La dotation de l'EPFAM s'élève à 15M€ dont 12M€ qui lui ont été octroyés en 2019 au titre d'une dotation exceptionnelle en capital pour lui permettre de conforter certaines missions :

- création de structures «village relais» pour le compte de l'État ;
- portage des crédits LBU de 3M€ pour la création et capitalisation d'un organisme foncier solidaire (OFS) ;



- acquisition de terrains pour opérations portées en propre mais également du portage foncier sur les territoires prioritaires d'intervention identifiés par l'État, à savoir les périmètres des trois NPNRU de Mayotte.

- Fonds Régional d'Aménagement Foncier et Urbain (FRAFU) 2020 :

2 appels à projet : un en mars, un en octobre.

Au total : 10 projets financés.

FRAFU total : 9.6M€ (dont la part Etat : 4.8M€). (7 études, 3 travaux).

Figure 1: Zac Soleil Levant

Résorption de l'habitat insalubre (RHI) 2020

Accords de financement pour 18 dossiers de RHI (7 études, 11 travaux) : 25.4M€ (niveau exceptionnel !).



- Perspectives 2021 :

- Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)

- Démarrage des travaux pour Kaweni et Majicavo et études opérationnelles sur la Vigie.
- Nouvelle contractualisation = 2ème phase du projet urbain de Majicavo.

- Révision du protocole FRAFU

- Établissement Public Foncier et d'Aménagement de Mayotte (EPFAM)

- Adoption du plan stratégique de développement sur les 5 prochaines années.
- Validation des opérations d'intérêt national (OIN).



LA GESTION DES TRANSPORTS ET DES ROUTES

La gestion des routes

- Une mobilisation au quotidien pour les besoins de déplacements

Le Service Infrastructures, Sécurité et Transports comptait en 2020, 182 ETP (4,7 A/A+, 24,3 B/B+ et 153 C) soit presque la moitié de l'effectif total de la DEAL.

Il est atypique à plusieurs titres :

- par le fait que le transfert des RN au CD976 n'est pas réalisé (dernier département à être dans cette situation) et de ce fait :

- par le fait que les RD sont entretenues et exploitées par la DEAL au travers d'une convention de mise à disposition d'une partie de son personnel pour le réseau départemental.

- par l'étendue de ses domaines d'intervention qui regroupent des missions de DIR (SIR), de SMO (UMO), de DDT ainsi que de services régionaux de transports organisés en deux pôles :

- l'un regroupant les activités régaliennes autour de trois unités en charge de l'éducation et de la sécurité routières, de la politique de mobilité, des transports terrestres et de la gestion de crise.

- l'autre regroupant les activités routières ayant pour vocation à être transférées au CD976.

- par la structure de ses ETP avec des postes majoritairement occupés par des agents d'exploitation et un encadrement supérieur (A/A+) partiellement pourvu par des agents de catégorie B+.

Il est ainsi organisé en 5 unités et 1 mission politique des déplacements.

- Faciliter la mobilité

- Le Projet du Plan Global des Transports et Déplacements (PGTD) entre dans sa dernière phase du plan d'urgence

Le Plan Global de Transports et de Déplacement a marqué sa validation, en 2019, par l'ensemble des partenaires (Département, Intercommunalités, Commune de Mamoudzou, État), après 3 années de travail collaboratif, l'avancée majeure du du souhait de l'ensemble des acteurs de Mayotte d'œuvrer pour le développement des transports à Mayotte. Ce document cadre prospectif (2034) est entré en 2020 dans une phase opérationnelle.

L'année 2021 sera celle du bilan du plan d'urgence.

- La consolidation du socle des déplacements en transports collectifs

Le suivi et animation de la mise en œuvre du PGTD pour la phase du plan d'urgence 2019-2021 a été conduit malgré certaines périodes d'immobilisation

(notamment de l'activité des entreprises du BTP) dues à la pandémie du COVID-19.

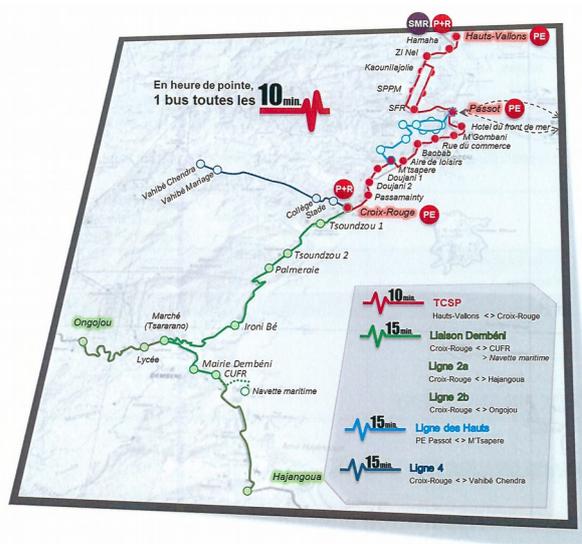
Une enquête mobilité «Origine-Destination» avec l'assistance du CEREMA a été conduite pour améliorer la connaissance des déplacements sur l'ensemble du territoire de Mayotte.

La phase de diagnostic du Plan de Déplacements d'Administration (PDA) a été rendue assortie des premières pistes de travail.

Le Plan de Gestion du Trafic (schéma de déviations de la circulation) a été finalisé. Il doit faire l'objet d'une concertation préalable à la signature de l'arrêté par le Préfet. Elle ra conduite en 2021 pour application immédiate.

- Le Projet CARIBUS projet partenarial porté par la CADEMA

L'année 2020 a vu la finalisation des projets de conventionnement avec la CADEMA pour le projet CARIBUS au titre des : fonds alloués dans le cadre du Contrat de Convergence et de transformation 2019-2022 (en remplacement du CPER 2014/2020) avec une participation de l'État (7,4M€) et du Grenelle III (9M€).



36 millions d'euros pour la première tranche Le réseau du Caribus s'étend sur l'ensemble du territoire de la CADEMA avec un tronçon en site propre entre Passamanity et Hauts Vallons (10 Km). Il est composé de 3 lignes urbaines principales. Le réseau connaîtra ensuite une extension avec 2 lignes de bus urbains (sur les hautes de Mamoudzou et vers Dembeni) afin d'assurer une couverture totale de l'ensemble des villages de la CADEMA.

Afin d'assurer la parfaite coordination entre les différents projets en lien (et autour) avec le CARIBUS et

gérer les interfaces lors de la phase chantier, l'État s'est positionné comme maître d'ouvrage d'une mission d'Ordonnancement, Pilotage et de Coordination (OPC) dans le secteur du PEM central et du front de mer de Mamoudzou (avec co-financement du département de la CADEMA).

- Améliorer les infrastructures routières

- L'entretien et l'exploitation des routes, un défi au quotidien...

La subdivision territoriale de la DEAL a en charge la gestion, l'exploitation et l'entretien du réseau routier de Mayotte ; pour le compte de l'État sur le réseau routier national (90 km) et dans le cadre de la convention de mise à disposition au Conseil Départemental pour le réseau routier départemental (136 km). L'entretien de l'essentiel des deux réseaux a été réalisé en régie et principalement avec l'aide du Parc (ou de prestataires privés) : entretien courant du réseau sur les chaussées (nids de poule, bords de rive, purges), les dépendances vertes (fauchage, élagage, dérasement d'accotements) et les dépendances bleues (hydraulicage, curage de fossés et caniveaux).

L'année 2020 a été largement perturbée par la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID19.

Le déclenchement du plan de continuité de l'activité a conduit à une très nette réduction des activités entre le 17 mars et le 2 juin ; période pendant laquelle une seule équipe d'astreinte a été maintenue par CEI pour assurer une patrouille quotidienne et des interventions légères.

Ont été réalisées en 2020 les volumes d'intervention suivants :

- fauchage (mécanique et manuel), 250 km sur RN et 292 km sur RD,
- curage (mécanique et manuel), 1 km sur RN et 10 km sur RD,
- remplacement ou remise en place de panneaux routiers, quelques 8000 panneaux,
- balayage de chaussée, quelques 3000 m²,
- mise en place d'enrobés pour bouchages de nid de poule, 893 tonnes mises en œuvre,
- élagage, 300 points traités.

- ... au plus près des besoins de usagers et en collaboration avec nos partenaires institutionnels

En 2020 ont été initiées des rencontres techniques avec les services de mairie, par secteur. Ainsi, les premières rencontres (au nombre de 4) ont eu lieu avec les représentants des services techniques des mairies de chacun des ressorts territoriaux des 4 centres d'exploitation.

Ces échanges ont permis de leur présenter le programme des travaux 2020 sur leurs secteurs, de les tenir informés de l'avancement des projets routiers et d'échanger sur leurs difficultés . Ils seront reconduits en 2021.

- Vers l'achèvement des travaux d'enrobés sur le réseau départemental

Les travaux de cette année ont permis de poursuivre la démarche engagée par la DEAL et le CD976 les 2 années précédentes de refaire en enrobés l'ensemble des routes départementales de Mayotte : 13km ont été réalisés en 2020 soit près de 10 % du réseau pour un investissement de près de 7M€. De même, 7Km d'Enduit Superficiel d'Usure ont été achevés (1M€).

- Une meilleure maîtrise de la lutte contre les submersions marines

L'année 2020 a été marquée par une meilleure maîtrise des interventions des CEI de Petite Terre et du Centre pour lutter contre la submersion des RN4 et RN2 par la mer lors des épisodes de grandes marées.

Ainsi, 40 interventions ont eu lieu sur ces deux points, avec une limitation drastique des submersions de la RN4 par la mise en place par le CEI Petite Terre d'un merlon au niveau du trottoir.



- Assurer la conservation du Domaine Public Routier (DPR)

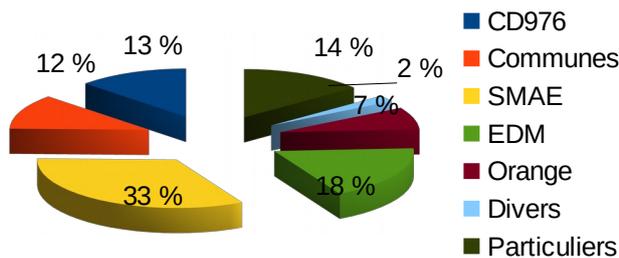
Cette mission essentielle revêt plusieurs aspects qui mobilisent particulièrement les agents en charge par des délais impératifs et une vigilance permanente.

- Des demandes de permission de voirie perturbées par les conditions sanitaires

En 2020, la cellule DPR de la subdivision territoriale de la DEAL a traité 187 dossiers de demande de permission de voirie, sur un total effectif de 9 mois. Il y a fort à parier que le nombre de dossiers aurait, sans perturbation, suivi la hausse entamée à partir de 2017.

2016	2017	2018	2019	2020
168	174 (+3%)	230 (+32%)	299 (+30%)	187 (-38%)

Les demandeurs sont répartis selon les proportions suivantes :



- Des avis pour permis de construire

Au même titre que les demandes de permission de voirie, le nombre d'avis à produire par l'unité concernant les demandes de permis de construire ont chuté en 2020, avec 79 dossiers, contre 121 en 2019.

Cette année cependant, le délai moyen de réponse de l'unité a été de 30 jours, en constante amélioration depuis 2018.

- Quelques procès verbaux de voirie

En 2020, plusieurs situations ont fait l'objet d'écriture de procès verbaux par les agents assermentés de l'unité, au titre d'infraction au Code de la Voirie Routière.

C'est le cas d'aménagement de talus dans la RD3 par une entreprise sans autorisations, d'une dégradation de buse d'assainissement routier par une riveraine lors de travaux sur son habitation, et d'un aménagement de sortie sans autorisation sur la RN1 à Kawéni.

- Assurer l'information des usagers/Inforoutes, un dispositif méconnu

Le dispositif d'information sur l'état de perturbation du réseau routier, Inforoutes est diffusé de manière hebdomadaire, et a pu être maintenu toute l'année malgré les périodes de confinement.

Ainsi, 52 bulletins d'informations INFOROUTES ont été diffusés à l'ensemble des services d'astreinte de Mayotte ainsi qu'aux forces de l'ordre.

- Moderniser le réseau par les grands travaux

Les grandes opérations de développement du réseau routier national sont essentiellement les opérations inscrites au Contrat de Convergence et de Transformation (2019 – 2022) ainsi que des opérations pour le compte de maîtrises d'ouvrage Conseil Départemental 976 ou communales.

- La réalisation de travaux neufs, une mission au service de l'avenir...

La DEAL est maître d'ouvrage de l'ensemble des travaux sur son réseau. A ce titre, elle a pour mission :

- la programmation des opérations de développement du Réseau Routier National ;
 - la conduite des études préalables et des procédures administratives ;
 - la gestion du patrimoine routier (IQA, IQRN, IQRD²).
- ... autour de projets structurants**

Pour l'opération de réalisation de la **déviations de la RN1 à Dzoumogné** dans le cadre du Contrat de Convergence et de Transformation (CCT) 2019-2022, l'année 2020 a été consacrée à la régularisation de l'emprise du projet par des négociations pour l'acquisition des parcelles, la finalisation du dossier d'Autorisation Environnementale avec la prise en compte des mesures Eviter Réduire Compenser (ERC) puis à la constitution d'un dossier pour le CGEDD.

Les réunions de concertation n'ont pu se dérouler suite à la pandémie de Covid-19 et sont reportées en 2021.

INFOS - ROUTES

Semaine **46**

Du 06/11/20 au 13/11/20

Mise à jour : Vendredi 06/11/20

RAPPEL, des limitations de vitesse en vigueur à Mayotte

EN Agglomération : 50 km/h – HORS Agglomération : 70 km/h

Légende

DANGER	Blanc
TRAVAUX EN COURS	Gris
NOUVEAUX	Jaune

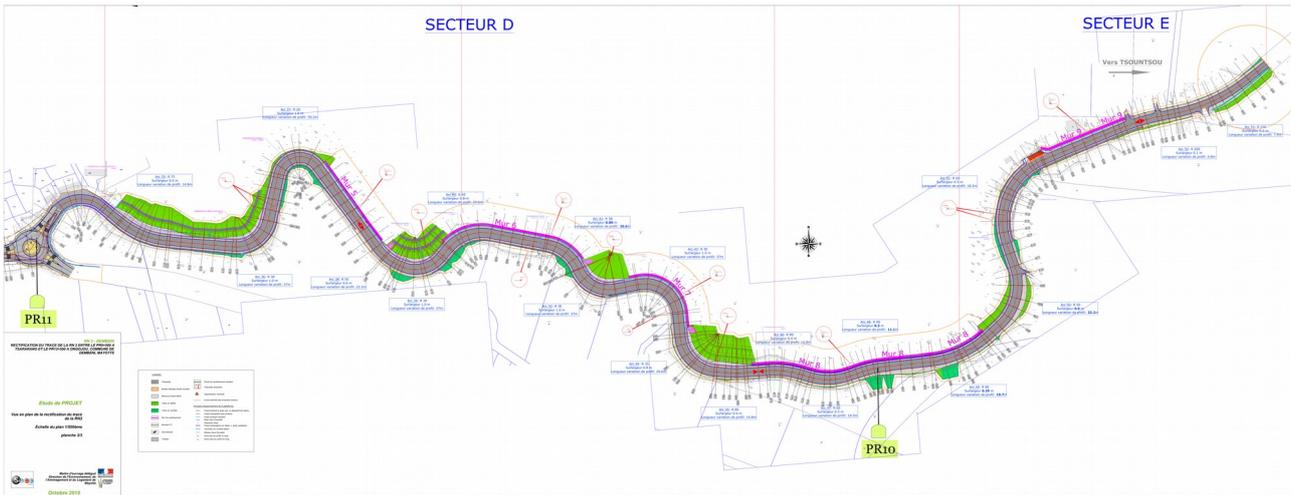
Par l'arrêté préfectoral n°2020-562-CAR/545 du 14/09/2020 portant limitation provisoire de certains usages de l'eau, le lavage des véhicules (particuliers et deux roues) hors des stations de lavage professionnelles dans toutes les communes du département de Mayotte est strictement interdit pour une durée indéterminée à compter de sa date de signature (sans verse) sauf obligation en matière d'hygiène et de santé publique.

ROUTE	LIBÉ	P. S. DÉBUT	P. S. FIN	TRAVAUX	DEBUT TR	FIN TR	DESCRIPTION TR	ENTREPRISE / SOCIÉTÉ	SECTEUR CONCERNÉ
RN 1	MALICIANO LAMBI (Commune de KOUNKOU)	PR 4 + 100		TRAVAUX	21/09/20	28/02/21	CIRCULATION RÉGLEMENTÉE ET ALTERNÉE (Aménagement, terrassement, pose de bordures et mise en service des ouvrages des années de 5 ans)	COLAS - M. GROSDON (Tél. : 02 99 81 18 59)	HORS Centre d'Évaluation et d'Observation de la Qualité (Tel. : 02 99 82 20 20) Responsable de Centre : M. LEO BIANCHI (Tél. : 02 99 81 07 07) - Chef de centre : M. OLBERT Claude (Tél. : 02 99 81 94 94)
	MALICIANO KOPORA (Commune de KOUNKOU)	PR 6 + 200	PR 6 + 300		21/09/20	31/01/21	TRAVAUX DE NET DE JONC À BRÈVES AVEC CIRCULATION RÉGLEMENTÉE ET ALTERNÉE (Aménagement, terrassement, pose de bordures et mise en service des ouvrages des années de 5 ans)	TERRAM - M. BALOGLO Atanahou (Tél. : 02 99 81 18 59)	
	KOUNKOU (Quartier de)	PR 6 + 100			21/09/20	28/02/21	CIRCULATION RÉGLEMENTÉE ET ALTERNÉE (Aménagement, terrassement, pose de bordures et mise en service des ouvrages des années de 5 ans)	COLAS - M. GROSDON (Tél. : 02 99 81 18 59)	
RN 1	KOUNKOU	PR 8 + 300	PR 8 + 500				PRÉFECTURE (Obstruction de la voie droite dans le sens Mamoudzou vers Dzoumogné)		NORD
RN 1	TREVANI (Commune de KOUNKOU)	PR 12 + 100		TRAVAUX	21/09/20	28/02/21	CIRCULATION RÉGLEMENTÉE ET ALTERNÉE (Aménagement, terrassement, pose de bordures et mise en service des ouvrages des années de 5 ans)	COLAS - M. GROSDON (Tél. : 02 99 81 18 59)	NORD
	TREVANI	PR 11 + 200	PR 11 + 200		05/10/20	31/12/20	TRAVAUX DE NET DE JONC À BRÈVES AVEC CIRCULATION RÉGLEMENTÉE ET ALTERNÉE (Pose du support des ouvrages des années de 5 ans)	SOSEA - M. OUMAHARY (Tél. : 02 99 84 28 44)	
RN 1	KANGANI (Commune de KOUNKOU)	PR 12 + 300					PRÉFECTURE (Obstruction générale de la voie)		NORD
		PR 12 + 300					PRÉFECTURE (Éboulement du talus)		
RN 1	Entre L'ORON et le village	Part de l'ancien	Défilé Ballou à L'Oron et Défilé		Les dimanches 01 et 08/11/20		PRÉFECTURE (Autorisation exceptionnelle à l'axe circuler sans autorisation pour un week-end)	SARL S.T.A.F. (Tél. : 02 99 49 38 88) SCOTRAM (Tél. : 02 99 49 44 81) BALLOU TRANSPORT (Tél. : 02 99 49 44 81)	NORD

La réalisation des dossiers de consultation des entreprises pour les premiers travaux du giratoire Sud et des pré-chargements du futur ouvrage de franchissement de la rivière Mro Oua Maré, Le démarrage des travaux est prévu pour 2021.

La rectification du tracé de la RN2 (suppression des virages) porte sur 4 km dans le secteur de Tsararano. La première section concerne 1,5 km situés entre les PR9+500 et 11.

L'année 2020 a permis de finaliser la phase PRO concernant le génie-civil (ouvrages de soutènement), de démarrer avec l'INRAP la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive, d'avancer sur le dossier d'Autorisation Environnementale avec la prise en compte des mesures ERC, de réaliser le dossier de concertation, (qui à l'instar de l'opération de déviation de Dzoumogné, les réunions n'ont pu se dérouler suite à la pandémie de Covid-19 et sont reportées en 202), de réaliser le dossier de consultation des entreprises pour la réalisation du giratoire à l'intersection des RN2/RN3, et d'attribuer le marché de travaux qui démarreront au 1er trimestre 2021.



- Assurer des missions d'ingénierie

- L'ingénierie routière, le cœur de notre métier

Elle a pour missions essentielles :

- la réalisation des études préalables et procédures administratives ;
- le pilotage des études de projet ;
- la passation des contrats de travaux ;
- le contrôle de l'exécution des travaux ;
- l'exécution comptable complexe.

Les démarches "SURE", constituent des aménagements majeurs de sécurisation des cheminements piétons le long des RN et RD.

En 2020 deux opérations ont été conduites :

- sur la RN3 à Hajangoua : sécurisation du carrefour d'accès au village d'Hajangoua.

En parallèle à cette opération, 2 arrêts de bus pour les lignes interurbaines (MOa CD976) ont été réalisés.

- sur la RN1 à Koungou : réalisation d'un cheminement piéton, pour sécuriser l'accès au collège, sur 800m.



Illustrations chantier Hajangoua

En vue des chantiers futurs, des études ont été conduites sur le réseau national :

- RN2, pour la sécurisation de l'accès au lycée agricole de Coconi ;
- RN1, pour la sécurisation de la traversée de Koungou (phase 2) ;
- RN3, pour la sécurisation de la liaison piétonne entre Bandré et Musicale plage ;
- RN4, pour la sécurisation du cheminement piéton sur le boulevard des Crabes.

Et sur le réseau départemental :

- Chiconi (RD 7-RD7A-RD16),
- Mtsangamouji vers Chembenyumba (RD1),
- Combani, (RD1),
- Sada (RD5),
- M'Zouazia, Bambo-ouest-Boueni (RD6),
- Malamani-Mramadoudou, (RD5),
- Kahani, (RD16), Ouangani (RD8),
- Acoua-Mtsangadoua (RD1).

Plusieurs opérations entamées en 2020, seront achevées début 2021 sur le réseau départemental de Mayotte :

- RD6, entre M'Zouazia et Bouéni pour déservir le collège de Bouéni :
 - réalisation d'un cheminement piéton sur 3.5km.
- RD14, entre le carrefour «SFR» et le carrefour des «Cent-Villas» :
 - réalisation d'un cheminement piéton + création stationnement sur 1km.
- RD16, entre le lycée de Kahani et le collège :
 - réalisation d'un cheminement piéton sur 1.8km, travaux en cours.



Plusieurs opérations ont été menées cette année :

- sur le réseau national :
 - remplacements de 6 buses sur RN1 et RN3 et réparation des ouvrages en béton armé à Sakouli et Chirongui).
- sur le réseau départemental :
 - 5 OH sur RD1 et RD7.



La stabilisation des talus, est une mission à fort enjeu sur l'ensemble des deux réseaux routiers national en raison des ravinements dues aux saisons des pluies et aux occupations illégales de toutes natures (plantations, construction d'habitation sans autorisations...).

En 2020 deux opérations majeures ont été menées à terme sur le réseau national :

- RN1 à Majicavo Koropa,
- RN2 à Hamjago, (290ml) avec des techniques de mise en œuvre innovantes ;
- RD1 et RD5 RD7 pour un linéaire total de 318ml.



RN1-Mur en gabion (X mètres) à Majikavo-Koropa



illustrations chantier RN1-secteurs D-E

Enfin, la régénération routière s'est soldée par plusieurs opérations d'entretien préventif RN2 (1,2 Km), RN3 (0,7Km), RN4 (1,3Km).

En termes d'études, celles lancées en 2019, ont été finalisées ou poursuivies en 2020. De nouvelles études ont été lancées : RN1 (Bandraboua) stabilisation talus au PR20+300 à Bouyouni, RN1 (Koungou) traversée de Koungou, remplacement de l'OA de Longoni, création d'un giratoire pour l'accès au futur lycée des métiers du bâtiment à Longoni, RN2 (Ouangani), stabilisation talus au PR18+200 à Barakani et sécurisation accès lycée agricole de Coconi, RN2 Sada, remplacement de l'OA de Mangajou et stabilisation talus, RN3 (Bandrélé), sécurisation des piétons entre Bandrélé et Musicale plage, RN4 (Dzaoudzi-Labattoir) sécurisation des piétons sur le boulevard des Crabes.

Suite à l'arrivée du chargé de mission «patrimoine routier», la mise à jour des bases de données ISIDOR V3 et IREVE a débuté.

- Avec le soutien de la fonction support essentielle du Parc

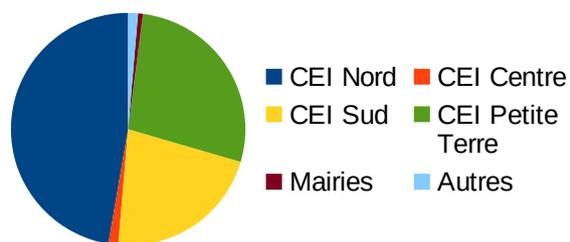
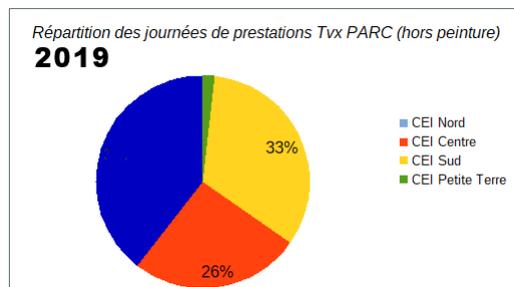
- ...par la mise à disposition de moyens au profit des CEI

Comme l'année précédente, en 2020 le parc mis à disposition des CEI des moyens en matériels avec chauffeurs. Chaque Chef de CEI ajustant son programme et remontant ses besoins hebdomadairement. L'indisponibilité de plusieurs engins CATERPILAR n'a permis de réaliser le programme que partiellement (travaux d'élagage notamment).

	Localisation	MAYOTTE																												
		Totaux	Nord			Est	Sud	Petite-Terre		Nord-Ouest		Nord		Centre-Est		Sud	Sud-Ouest		Sud (Boueni)	Sud (Chicomi)	Sud (Chicomi)	Petite-Terre	Petite-Terre	Sud (Kani-Kéli)	Sud (Kani-Kéli)	Nord	Mamoudzou	Centre	Nord (Longoni)	
Nb journées d'engins (1 engin ou camion = 1 jour)		Divers	RN1	RN2	RN3	RN4	RD1	RD2	RD3	RD4	RD5	RD6	RD7	RD7A	RD9	RD10	RD11	RD11A	RD12	RD14	RD16	RD19								
Elagage																														
Curage de fossés		83		25			33				21				4															
Terrassements, transports terre		152	92	45			13	1		1																				
Transports d'enrobés		29	3	4	2					15		1					4													
Signalisation horizontale																														
Divers		34	22	2				3		7																				
Totaux		298	117	76	2		46	4		44		5					4													

- La réalisation de travaux en régie

Terrassements, transports et curages de fossés qui ont constitué le principal de l'activité, avec 298 jours au total, ce qui représente une augmentation sensible par rapport à 2019 malgré l'indisponibilité de certains engins.



La répartition de la niveleuse (engin arrêté durant les années) s'est poursuivi, non sans difficultés techniques, mais à la fin de 2020, l'engin est enfin disponible et opérationnel.

Travaux de signalisation horizontale (peinture routière) à partir d'une programmation pluriannuelle avec comme objectif de régénérer la totalité du réseau sur 3 ans en dehors de la mise en peinture de tous les travaux neufs réalisés par la subdivision et l'unité travaux neufs ; agglomération reprise chaque année ; totalité des travaux neufs de l'année réceptionnés.

Cependant en raison du confinement COVID, ce programme n'a pas pu être tenu, et l'activité SH s'est concentré sur les travaux neufs. A signaler la réalisation d'un chantier technique particulier : le marquage de la piste PL.t.



Curage de fossé



Transport de terre



Passage piétons et "dents de requins" sur plateau traversant



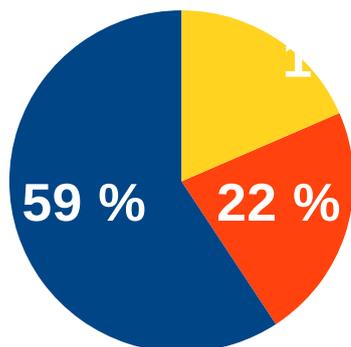
Piste d'éducation routière (marquage PL)

- Les réparations mécaniques de l'ensemble des véhicules VL et PL

Le Parc a en charge une flotte de près de 143 unités roulantes :

- 50 VL de liaison (véhicules de pool et d'encadrement)
- 25 VL polyvalents ou utilitaires (utilisation exploitation principalement)

- 20 fourgons fermés ou fourgons plateaux
- 20 camions de différents tonnages
- 28 divers matériels roulants dont 80 % d'engins typiquement BTP.



Répartition des interventions mécaniques par type de véhicules en 2020

L'année 2020 a permis de poursuivre l'effort entamé l'année précédente pour la remise à niveau de l'outillage, et également de réaliser des économies dans le temps de réparation par l'usage d'outils plus adaptés. L'aménagement d'un local dédié à l'outillage spécialisé est effectif, avec une procédure de perception et de restitution.



Atelier VL : réglage carburant PGD1000 (machine labo)



Atelier PL : réparation "poumons de freins"



Diagnostics sur VL – Le chef électricien encadre les stagiaires



Machine pour pollution

- L'atelier bois



Rectification de tasseau

En 2020, l'atelier bois a répondu à près d'une trentaine de commandes : généralement de l'ameublement, et on peut aussi signaler un travail plus important pour rendre fonctionnel l'algéco dédié au contrôle de transports terrestres.



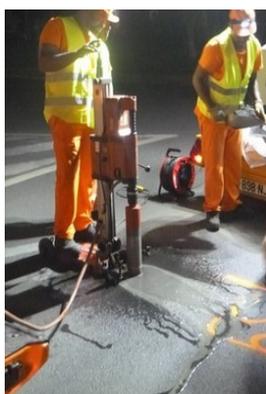
Confection d'un bac acier pour équipement complémentaire de remorque

- Le laboratoire : essais et contrôles

Depuis plusieurs années, une partie importante du laboratoire avait cessé en raison de l'immobilisation de plusieurs engins : dynaplaque, PDG1000, foreuse).

Il a été décidé dès 2019 de réparer ces engins. Ces engins sont désormais fonctionnels.

L'utilisation de ces matériels constitue une compétence locale unique et permet des recettes intéressantes suite à la réalisation de prestations facturées aux entreprises clientes.



Carottage de chaussée



Mesure de résistance à la rupture d'un béton

- Le magasin



Carottage de chaussée

Avec 95ml de rayonnage le magasin est un outil essentiel pour l'ensemble des unités du service. L'année 2020 a été en partie consacrée à l'amélioration de l'organisation des commandes avec les ateliers.

- Le stockage des carburants : une fonction stratégique pour tous les services opérationnels de l'île

Le Parc de la DEAL est réserve stratégique pour tous les services opérationnels de Mayotte : gendarmerie, affaires maritimes, centre hospitalier, pompiers... ce qui confère à sa gestion une sensibilité particulière. Pour 2020, les consommations stables se sont portées à 47 000 l de GO et 16000l d'essence.

Un nouveau contrat a été signé en 2020 pour l'entretien et la vérification de la station à essence du Parc, et pourra certifier les travaux de remise aux normes de la station (notamment cuve à gas-oil aérienne, évacuation des fluides résiduels).

LES CONSTRUCTIONS SCOLAIRES DU 1^{er} DEGRÉ ET 2nd DEGRÉ

- Unité des Constructions Scolaires du 1^{er} degré (UCS1)

- Contexte

Unité issue de la scission en 2018, de l'unité des Constructions Bâtiments Publics Durables (UCBPD) en 2 unités : Unité des Constructions Scolaires du 1er Degré (UCS1) et Unité des Constructions Scolaires du 2^d Degré (UCS2).

Objectif affiché : renforcement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des communes afin de faire face au défi que représente la mise en œuvre de la programmation annuelle construction scolaire destinée au rattrapage du déficit en équipements scolaires.

Enveloppe allouée : 35M€/an sur la PPI 2019-2022 (20M€ en 2018, 10M€ en 2016).

- Missions de l'unité

Afin d'aider au rattrapage des équipements scolaires d'enseignement du 1er degré à Mayotte face à l'important retard constaté (suppression des rotations) et à l'évolution démographique constante, l'unité Construction Scolaire 1er degré assure deux missions :

- Assurer une programmation pertinente des dotations scolaires au regard de la situation des écoles primaires et des besoins du territoire.
- Apporter un accompagnement opérationnel aux collectivités afin de :
 - s'assurer d'une utilisation pertinente des dotations.
 - accompagner la montée en compétences des collectivités.

- Bilan d'activité 2020

- Opérations livrées

L'année 2020 a permis la livraison de :

- 8 salles neuves ;
- 123 salles rénovées ;
- 1 réfectoire.

Portant le nombre de livraisons depuis 2014 à :

- 122 salles neuves.
- 657 salles rénovées.
- 16 réfectoires.

- Programmation

La programmation Constructions Scolaires (CS) de 2020 a acté le lancement de 27 nouvelles opérations portant sur :

- salles neuves : 42.
- salles rénovées : 129.
- réfectoires : 13.

Ce sont donc 54 opérations vivantes qui sont, soit des opérations nouvelles, soit des compléments d'opération déjà existantes :

- 17 opérations de (re)-construction : coût total de 13 300 000.00 €.
- 18 opérations de rénovation – extension : coût total de 12 850 000.00 €.
- 16 opérations de rénovation : coût total de 45 001 611.00 €.
- 3 Schémas Directeurs des Écoles (SDE) : 320 000.00 €.

- Objectifs

En 2021, la PPI s'est vue allouée des fonds supplémentaires, passant de 35M€ à 52M€/an.

- salles neuves : 379.
- salles rénovées : 1203.
- rénovations : 61.



Réfectoire École Koungou Maraïcher (T26)



École Primaire Choungui : rénovation de 10 salles

- Unité des Constructions Scolaires du 2^e degré (UCS2)

- Contexte

Transformation du vice-rectorat en rectorat de plein exercice le 1er janvier 2020.

Le transfert des opérations suivies par CS2 pour le Rectorat au cours de l'année 2020.

La décision préfectorale en date du 1er avril 2019 de recentrer l'activité de la DEAL sur l'appui aux collectivités pour les constructions scolaires du 1er degré. La mise en œuvre de cette réorganisation interne décidée en juillet 2020 par la direction de la DEAL.

- Mission de l'unité

- Aider au rattrapage des équipements scolaires d'enseignement du 2^d degré à Mayotte face à l'important retard constaté. L'essor démographique génère des besoins particulièrement importants en termes de construction ou de rénovation des écoles ;
- Aider à rattraper le retard en équipements structurels collectifs et administratifs de Mayotte pour permettre aux fonctionnaires d'assurer leurs missions ;
- Assurer la conduite d'opération de ces équipements, mission qui consiste en une assistance générale à caractère, administrative et financière, pour le compte de l'État ;
- Garantir la participation de la DEAL aux commissions de sécurité pour les ERP et instruire les dossiers de mise en accessibilité ; accompagner le territoire vers les Ad'Ap.

- Bilan d'activité 2020

- Participation Épistolaire à la CRIP et au SDIR

- 3 participations de l'unité :

- 4/07/2020, insertion de la Cité Administrative dans le SDIR.
- 03/11/2020, validation des opérations intégrant le Plan de Relance pour les bâtiments État.
- 03/08/2020 participation du SAEC pour la labellisation de l'extension de la Préfecture.

- Les constructions du 2^{ème} degré

- Collèges et Lycées :

L'année 2020 restera une année de transition et de passation des dossiers avec les assistants à mettre d'ouvrages retenus par le rectorat pour l'accompagner dans la suite des constructions des collèges et lycée de Mayotte.

Ces objectifs ont été atteints (voir tableau ci-après) :

Opération	Objectif	Echéance	Coût prévisionnel d'opération
Zone scolaire de Kaweni-Cuisine centrale	Mise en place du programme	Juin 2020	13M€
Zone scolaire de Kaweni Complexe sportif et Internat	Notification du marché de maîtrise d'œuvre au lauréat	Octobre 2020	20,2 M€
LMB (lycée métiers bâtiment)	Notification de l'avenant du forfait définitif au MOE	01/07/20	80 M€
LMS (lycée mamoudzou sud) Kwalé date de livraison 09/2023	Notification du marché de maîtrise d'oeuvre	Juillet 2020	60 M€
Lycée de Chirongui	Notification du marché de maîtrise d'œuvre au lauréat	Fin juillet 2020	50 M€
Extension du lycée de Kahani	Réception de travaux, réception des DGD, DOE et traitement des réclamations	Septembre 2020	8 M€
Extension du collège de Sada	Réception de travaux, réception DGD, DOE et traitement des réclamations	Septembre 2020	2,4 M€
Collège Tsimkoura	Notification du marché de maîtrise d'œuvre au lauréat	Décembre 2020	25.6 M€
Extension du collège de Mtsangamouji	Validation APD	Juillet 2020	9,5 M€
Collège de Bouéni	Réception de travaux, réception DGD, DOE et traitement des réclamations	Septembre 2020	25 M€
MODULAIRES Lycées Pamandzi et Kahani-CUFR-L2K3-Collèges Labattoir et Bandrélé	Réception sans réserve, DGD, DOE et traitement des réclamations	Mai 2020	6 M€
Extension extraite du Schéma directeur CUFR **	Attribution du marché de maîtrise d'œuvre après négociation avec le lauréat	Octobre 2020	6 M€
Ouangani - Tranche 2	Réception de travaux, réception DGD, DOE et traitement des réclamations	Juillet 2020	5,6 M€
Lycée L2K3	Règlements litiges et soldes et DGD maître d'oeuvre	01/12/20	20 M€

Au delà de ce constat, il y a eu la livraison du collège de Bouéni, grand prix des Trophées des Bâtiments Résilients 2020.



Internat et complexe sportif de Kawéni : Mandataire du groupement lauréat : ENCORE HEUREUX (Architecte)



Collège de Tsimkoura : Mandataire du groupement lauréat : TAND'M (Architecte)



Lycée de Chiconi : Mandataire du groupement lauréat : DIETRICH UNTERTRIFALLER ARCHITECTES/F. BULLE

- Bilan Commission d'accessibilité et de sécurité

- Dossiers traités en 2020

Communes	Nombre de dossiers par commune	Défavorable	favorable	tacite (favorable)	Ad'ap	Observations	% dossiers traités
ACOUA	1	0	1	0	0	RAS	0,94 %
BANDRABOUA	1	0	1	0	0	RAS	0,94 %
BANDRELE	1	0	1	0	0	RAS	0,94 %
BOUENI	4	0	4	0	0	RAS	3,77 %
CHICONI	1	0	1	0	0	RAS	0,94 %
CHIRONGUI	9	0	9	0	0	RAS	8,49 %
DEMBENI	7	0	7	0	0	RAS	6,60 %
DZAOUDZI	4	1	3	0	0	problème de transmission de dossiers (CC de Petite Terre)	3,77 %
KANI-KELI	3	1	2	0	0	RAS	2,83 %
KOUNGOU	4	0	4	0	0	RAS	3,77 %
MAMOUDZOU	43	2	28	13	1	Interruption COVID 19 pour les avis »Tacite » : Les dossiers ont été examinés en Commission	40,57 %
MTSANGAMOUI	3	0	3	0	0	RAS	2,83 %
MTSAMBORO	3	0	3	0	0	RAS	2,83 %
OUANGANI	4	0	0	4	0	Suite nos relances aucun élu ne se déplace aux commissions	3,77 %
PAMANDZI	3	0	3	0	0	problème de transmission de dossiers (CC de Petite Terre)	2,83 %
SADA	3	0	3	0	0	RAS	2,83 %
TSINGONI	12	2	5	5	0	Interruption COVID 19 pour les avis »Tacite » : Les dossiers ont été examinés en Commission	11,32 %
Total	106	6	78	22	1		100,00 %

Année dossiers traités	Nombres dossiers	Evolution	événements
2016	79		RAS
2017	64	-18,99 %	RAS
2018	116	81,25 %	GRÈVE générale 4 mois
2019	121	4,31 %	RAS
2020	106	-12,40 %	COVID 19 + Élection

- Participation aux commissions de sécurité

- premier semestre 2020 : 10.
- second semestre 2020 : 9.

Soit 19 participations.

- Compte Rendu d'Activité (CRA) de l'unité

- 4 réunions d'unité tenues entre janvier et mars 2020.
- Aucune réunion d'unité après mars 2020 pour cause de confinement.

- Unité d'Aménagement Opérationnel (UAO)

- Contexte

Les missions de l'unité aménagement opérationnel (UAO) s'articulent autour du conseil, de la gestion de projet, de la coordination de l'ensemble des intervenants et partenaires ainsi que le suivi financier. Elle assure l'interface opérationnelle auprès des maîtres d'ouvrages publics ainsi que l'assistance technique aux collectivités locales, notamment dans la mobilisation des fonds publics et dans la conduite d'opérations pour la lutte contre l'habitat indigne.

L'année 2020 n'a pas été sans difficultés pour l'unité. En effet, l'unité a fonctionné avec un effectif réduit tout au long de l'année avec une longue période de vacance au niveau de l'encadrement. L'intérim a toutefois été assuré jusqu'à l'arrivée de l'adjoint au chef de l'unité en septembre 2020 et en prévision de l'arrivée du chef d'unité en janvier 2021. Le contexte sanitaire lié à la COVID 19 n'a pas facilité le retour à une activité normale de l'UAO.

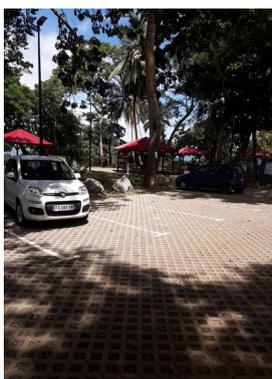
- Mission de l'unité

L'action de cette unité se développe selon les axes suivants :

- Assistance à maîtrise d'Ouvrage ou conduite d'opération, selon le cas, dans le domaine de l'aménagement, avec le transfert des compétences aux collectivités (soutien juridique, technique, appui et conseils).
- Pilotage et mise en œuvre des plans (inter) communaux de lutte contre l'habitat indigne (PC/PILHI).
- Alimentation du système d'information géographique (SIG) des opérations d'aménagement et des PI/PCLHI à l'usage de l'ensemble des services de la DEAL, et de l'État à Mayotte.

- Bilan de l'année 2020

Type d'opération	État d'avancement
Équipement touristique	1 ^{ère} phase de l'équipement touristique de Musicale plage achevée, 2 ^{ème} phase en cours, elle est portée par la CC Sud.
RHI Aménagement	<ul style="list-style-type: none">◆ <u>Hadréma</u> : 1^{ère} phase terminée◆ <u>M'tsahara</u> : phase travaux terminée, réception de l'opération en 2021◆ <u>Moinatrindri</u> 1 et 2 : phase travaux terminée et réception de l'opération en 2021
STEP	<ul style="list-style-type: none">◆ <u>M'tsamoudou</u> : phase travaux terminée, réception de l'opération en 2021 – branchement pour mise en service en cours◆ <u>Sohoa</u> : phase travaux terminée, réception de l'opération en 2021 – branchement pour mise en service en cours



Equipt. TOURISTIQUE Musicale plage



STEP M'tsamoudou

- Unité d'Appui Aux Projets Environnementaux (UAPE)

- Contexte

L'unité Appui aux Projets Environnementaux contribue à l'émergence des projets à forts enjeux environnementaux et appuie les collectivités et autres acteurs compétents en vue de la réalisation d'aménagements liés à la gestion des déchets, l'alimentation en eau potable, l'assainissement et à la gestion des eaux pluviales.

- Missions de l'unité

- Structurer la gestion des déchets ménagers.
- Structurer les filières de tri et de recyclage des déchets en appui aux éco-organismes et acteurs privés
- Sécuriser l'approvisionnement en eau potable de Mayotte.
- Améliorer l'assainissement des eaux usées de Mayotte.

- Bilan de l'année 2020

- Volet Gestion des déchets

Appui au SIDEVAM 976

Dans le cadre de sa convention d'appui à maîtrise d'ouvrage avec le SIDEVAM 976 syndicat intercommunal qui détient la compétence collecte et traitement des déchets sur la majeure partie du territoire, l'unité APE, a engagé, voire finalisé plusieurs opérations structurantes au côté du syndicat :

- Finalisation des travaux de réhabilitation des anciennes décharges de Hachiké, Badamiers et Chirongui (3,366M€, subventionné par le CPER et l'ADEME). Ces travaux consistent en une couverture des anciens casiers, et la création d'un réseau de captage du biogaz et des lixiviats potentiellement produits par les déchets enfouis sur ces sites.
- Étude d'identification des désordres génie civil du quai de transfert de Malamani, et préconisation des travaux de réfection. Marché de travaux notifié fin 2020. Travaux de reprise et réouverture du quai de transfert 1er semestre 2021.
- Finalisation des études niveau esquisse pour la construction du réseau de 8 déchetteries de Mayotte (budget prévisionnel de 13,5 M€, subventions pré-fléchées FEDER et ADEME). Lancement des marchés de travaux en 2021-2022. Mise en service échelonnée des 8 déchetteries entre 2022 et 2024.
- Etude optimisation de la collecte (subventionné ADEME + AFD) : propositions de réorganisation des services collecte et logistique du SIDEVAM, plan de dotation en matériel (bacs, camions), redéfinition des circuits de collecte.
- Audit organisationnel et financier (subventionné AFD): Réorganisation des services, plan de renforcement de compétence, analyses rétrospective et prospective des finances du syndicat.



Appui au Conseil Départemental

La DEAL fait partie de la commission, réunie par le Conseil Départemental, en charge de l'élaboration et du suivi du PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets). Il s'agit du document cadre en matière de gestion des déchets pour le département, fixant les grandes orientations et les objectifs à atteindre pour le territoire.

L'unité APE a participé à l'ensemble des COTECH et COPIL du plan depuis son démarrage. Son élaboration a débuté en décembre 2017, et a été finalisé en 2020. Après instruction par l'Autorité Environnementale, consultation des parties prenantes, et enquête publique, il sera officiellement adopté par le Conseil Départemental fin 2021.

Appui aux filières REP (Responsabilité élargie des Producteurs)

La DEAL collabore avec les différents éco-organismes en place sur le territoire afin d'optimiser la collecte et le traitement des déchets gérés par ces filières.

En 2020, les actions notables de l'unité ont été :

- Structuration des échanges avec les Eco-organismes, notamment Eco System. Élaboration d'une feuille de route partagée avec suivi et contrôle réguliers des objectifs.
- Suivi du plan VHU (Véhicule Hors d'Usage) DROM-COM, notamment lors de l'épidémie, de dengue, afin d'effectuer des enlèvements de VHU et d'éliminer les gîtes larvaires au sein des communes les plus touchées.
- Mise en place d'une plateforme temporaire de stockage et d'empotage des D3E à l'ancienne décharge de Dzoumogné, afin que les collectivités de Mayotte y évacuent les D3E abandonnés, notamment lors de l'épidémie de dengue, et afin de soulager le site d'empotage saturé d'Enzo Technic Recyclage.



Site temporaire de gestion des D3E de Dzoumogné (photos de mars, mai et octobre 2020)

- Volet eau

Appui aux collectivités en matière de gestion des eaux pluviales

L'unité APE appuie les communes et/ou intercommunalités dans l'optimisation de la gestion des eaux pluviales via :

- l'élaboration d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP) : finalisation en 2020 des études pour les dernières communes non couvertes par un SDGEP : Kani-Kéli, Bouéni, M'tsamboro, Chirongui). Tout le territoire est désormais couvert par un SDGEP, à l'exception de la commune d'Acoua, dont le redémarrage et la finalisation du schéma est prévue en 2021.
- la mise en œuvre du programme de travaux préconisés par le SDGEP
 - Koungou, Chiconi et Ouangani : en cours et finalisés début 2021.
 - M'tsangamouji : études de MOE en 2020, lancement consultation travaux en 2021.

Appui au SMEAM en matière d'eau potable et d'assainissement

L'unité est en AMO auprès du SMEAM pour la mise en œuvre des opérations du plan d'urgence eau potable élaborée par l'État, la CDC, l'AFD et le SMEAM, à la suite de la crise survenue en 2016-2017, et également en appui du SMEAM pour les opérations jugées prioritaires de la PPI du contrat de progrès.

Dans le cadre du plan d'urgence, il faut noter la finalisation de la rehausse du barrage de Combani.

Rehausse de Combani			
Rehausse de l'évacuateur de crue de 1m par des clapets manœuvrables			
Début travaux	Fin travaux	Montant opération	Capacité de stockage supplémentaire
Octobre 2019	Novembre 2020	2 034 000,00 €	+ 250 000 m ³ (+ 175 000m ³ par rapport à l'ancienne rehausse provisoire



Rehausse de l'évacuateur de Combani

Parmi les opérations notables de la PPI du contrat de progrès et suivies en 2020, on peut citer :

- Démarrage d'une tierce expertise pour le renforcement à court et moyen terme du dessalement de Petite Terre (maîtrise d'ouvrage directe DEAL).
 - Démarrage des études préalables pour la 6e campagne de forages.
 - Démarrage de la maîtrise d'œuvre pour :
 - les travaux de sûreté de la retenue de Dzoumogné.
 - les travaux issus des visites techniques approfondies des barrages de Combani et Dzoumogné.
 - la fourniture des équipements de télémessures et de supervision sur les ouvrages d'eau potable.
 - Lancement de consultation et appui à l'analyse des offres pour :
 - la maîtrise d'œuvre dédiée à la restructuration du réseau d'adduction d'eau potable de la Petite Terre.
 - la maîtrise d'œuvre dédiée au renforcement de la station de pompage SR2 pour le transfert des eaux de M'tsangamouji vers le sud de Mayotte.
 - l'étude de faisabilité pour la réalisation de la retenue collinaire de Bouyouni Bas.
 - l'étude de pré-faisabilité pour la création d'une usine de dessalement en Grande Terre.
- Unité d'Ingénierie Financière de Projet (UIFP)**

- Contexte

L'année 2020 est marquée par la poursuite des efforts de l'unité en matière d'engagement et de consommation des crédits dans un contexte d'activité fortement dégradée du fait de la crise sanitaire qui a perturbé le bon fonctionnement de l'activité économique du territoire mais également des élections municipales qui ont entraîné des changements d'interlocuteurs au sein des collectivités territoriales.

- Mission de l'unité

L'unité Ingénierie Financière de Projets a pour vocation d'instruire et de suivre des projets contribuant à créer ou renforcer les infrastructures collectives du territoire de Mayotte.

Pour cela, plusieurs moyens financiers sont dévolus :

- Les fonds Européens à travers le FEDER.
- Les fonds États à travers diverses enveloppes telles que : le CPER puis CCT, le FEI, la DSCEES.

- Bilan d'activité 2020

Fonds État

- Enjeux 2020

- Crise sanitaire et impact sur les finances.
- Mise en œuvre d'une plateforme d'ingénierie de projets par le SGAR.
 - Réalisations 2020
- 175 demandes de paiement traitées.
- 31 demandes d'agrément pour défiscalisations traitées.
- 65 dossiers de subvention au titre de la programmation scolaire 2020 représentant presque 30 M€ d'engagement.
 - Quelques réalisations marquantes en 2020
- RHI d'Hajangua (LBU).
- Ecole de Labattoir 4 (DSCEES).



RHI HAJANGUA

Fonds Européens

- Enjeux 2020
- 1ers audits de 3e niveau (contrôle par Commission Européenne) sur les opérations de la construction de l'hôpital de petite terre et de l'usine de dessalement porté par la SMAE.
- Poursuivre un engagement malgré la crise sanitaire avec mise en place des consultations écrites au lieu des CRUP physiques.
- Éviter le dégagement d'office.
 - Réalisations 2020
- 7 M€ mandatés en 2020 à travers 13 CSF.
- 19 M€ programmés en 2020 à travers 8 projets.
- L'enveloppe FEDER gérée par la DEAL atteint un taux de programmation de près de 85% pour près de 40 % de consommation.
- **Missions de l'unité**
 - Quelques réalisations marquantes en 2020
 - Solde du projet de fibre haut débit porté par le Conseil Départemental.
 - Lancement des projets relatifs au Plan Global Transport Déplacements de Mayotte.



Candelabres photovoltaïques CCPT



Lits d'arrêt Aéroport (août-sept 2020)



CHM-VSP N°2

Bilan Maquette FEDER

N° et intitulé de l'objectif spécifique	Montants maquette	Montant FEDER programmé	Montant FEDER programmé 2020	Taux de programmation	€ mandaterments	Mandaterments 2020	% mandaterments des projets programmés	% mandaterments de la maquette
1.1 - Accroître les capacités de collecte, de traitement et de stockage des déchets ménagers et assimilés suivant les normes en vigueur	6 800 000,00	2 617 840,56	432 075,56	38,50%	789 974,28 €	789 974,28 €	30,18 %	11,62%
1.2 - Accroître le nombre de ménages ayant accès à l'eau potable	14 000 000,00	13 964 720,00	-	99,75%	6 247 889,30 €	698 138,75 €	44,74 %	44,63%
1.3 - Accroître les capacités de collecte et de traitement des eaux usées	24 000 000,00	22 435 000,00	-	93,48%	7 037 443,67 €	2 675 850,82 €	31,37 %	29,32%
1.4 - Développer le tourisme durable à Mayotte	197 000,00	196 800,00	-	99,90%	0,00 €		0,00 %	0,00%
	44 997 000,00	39 214 360,56	432 075,56	87,15%	14 075 307,25 €	4 163 963,85 €	35,89 %	31,28%
2.1 - Créer une offre de soins de suite et de réadaptation sur le territoire de Mayotte	17 324 090,00	17 324 000,00		100,00%	12 334 506,93 €		71,20 %	71,20%
2.2 - Accroître les capacités et la qualité d'accueil de la population dans les centres médico-sociaux et des femmes et des enfants dans les centres de Protection Maternelle Infantile	11 000 000,00	7 973 413,82	1 345 609,87	72,49%	1 376 448,50 €	1 376 448,50 €	17,26 %	12,51%
2.3 - Accroître en capacité et en qualité le nombre de places d'hébergement de jeunes en situation d'insertion professionnelle	5 835 653,00	3 671 685,00		62,92%	3 671 000,00 €		99,98 %	62,91%
	34 159 743,00	28 969 098,82	1 345 609,87	84,80%	17 381 955,43 €	1 376 448,50 €	60,00 %	50,88%
4.1 - Accroître la part des énergies renouvelables dans le bilan d'énergie produite	1 609 819,05	436 314,39		27,10%	431 907,98 €		98,99 %	26,83%
4.2 - Réduire la consommation énergétique des entreprises	1 609 819,05	1 128 077,50	646 125,50	70,07%	138 032,00 €		12,24 %	8,57%
4.3 - Réduire la consommation énergétique des bâtiments publics	1 609 819,05	3 391 601,32	1 811 531,18	210,68%	500 415,95 €	500 415,95 €	14,75 %	31,09%
4.4 - Augmenter l'utilisation des infrastructures urbaines de transport	24 254 561,85	27 044 550,00	15 080 000,00	111,50%	11 937 597,56 €		44,14 %	49,22%
	29 084 019,00	32 000 543,21	17 537 656,68	110,03%	13 007 953,49 €	500 415,95 €	40,65 %	44,73%
5.1 - Accroître les capacités portuaires de Mayotte	5 425 905,05	-		0,00%	0,00 €			0,00%
5.2 - Maintenir en place les capacités d'exploitation aéroportuaires de Mayotte pour éviter l'accroissement des nuisances sur l'environnement	3 000 000,00	3 000 000,00		100,00%	2 393 440,83 €		79,78 %	79,78%
	8 425 905,05	3 000 000,00		35,60%	2 393 440,83 €	0,00 €	79,78 %	28,41%
6.1 - Finaliser la couverture du Haut Débit du territoire	3 750 000,00	1 444 012,11		38,51%	961 135,58 €	961 135,58 €	66,56 %	25,63%
6.2 - Amorcer la dynamique du Très Haut Débit à Mayotte	931 058,00	403 643,00		43,35%	399 807,26 €	93 300,98 €	99,05 %	42,94%
	4 681 058,00	1 847 655,11		39,47%	1 360 942,84 €	1 054 436,56 €	73,66 %	68,57%
12.2 Déchets dangereux	1 259 838,00			0,00%				
	1 259 838,00	-	-	0,00%	0,00 €	0,00 €		0,00%
	122 607 563,05	105 031 657,70	19 315 342,11	85,66%	48 219 599,84 €	7 095 264,86 €	45,91 %	39,33%

...TOUT EN PRÉSERVANT L'ENVIRONNEMENT...

LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Dévoilé le 4 juillet 2018, le Plan biodiversité, porté par le MTES, vise à renforcer l'action de la France pour la préservation de la biodiversité et à mobiliser des leviers pour la restaurer lorsqu'elle est dégradée. L'objectif est d'améliorer le quotidien des Français à court terme et de garantir celui des générations à venir. La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a inscrit l'objectif de réduire à zéro la perte nette de biodiversité. Le Plan biodiversité vise à mettre en œuvre cet objectif, mais aussi à accélérer la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la biodiversité qui court jusqu'en 2020. Structuré en 6 axes stratégiques, 24 objectifs et 90 actions, le Plan biodiversité aborde la lutte pour la préservation et la restauration de la biodiversité dans sa globalité.



Ce plan a été décliné dans les territoires français en 2019 dont Mayotte où l'enjeu de territorialisation de ce plan est important. En effet, les outre-mer représentent 80 % de la biodiversité française !

Parmi ces actions, ce plan annonce la création de 2 réserves naturelles nationales en outre-mer à l'horizon 2020 (action 35 du plan). Mayotte figure parmi ces 2 projets de réserves avec notamment la création de la réserve naturelle nationale des monts et crêtes de Mayotte. Les écosystèmes forestiers subissent depuis de nombreuses années des pressions anthropiques grandissantes, caractérisées principalement par les défrichements et le pâturage des zébus, mettant directement en péril la pérennité de ces milieux.

Pourtant, ces milieux forestiers permettent la préservation de la ressource en eau à l'échelle du territoire et favorisent la stabilité des sols, limitant l'envasement du lagon de Mayotte. Par ailleurs, l'intérêt écologique exceptionnel des forêts hygrophiles de Mayotte est reconnu au niveau mondial et la présence de nombreuses espèces endémiques et indigènes menacées, justifie une forte mobilisation de l'État et de la Collectivité pour leur protection. La valorisation du patrimoine naturel terrestre de Mayotte par la création d'une vaste réserve naturelle, viendra en complément de la valeur largement reconnue du patrimoine naturel marin, qu'est le lagon de Mayotte.



Cette valorisation des milieux forestiers s'avère donc être un enjeu important pour le développement touristique et économique de l'île.

Ainsi, l'État et le conseil départemental de Mayotte s'engage à conserver les forêts primaires et endémiques de l'île en portant ce projet de création de réserve depuis 2014.

L'année 2020 a fait l'objet de l'instruction locale et nationale du dossier de création ainsi que la préparation du dossier de consultation réglementaire et d'enquête publique et la rédaction du projet de décret.

SOUTIEN À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)

Au cours de l'année 2020, le document portant sur la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) en

cours de révision aura connu des avancées très remarquables.

Des ateliers ont été organisés de manière dématérialisée. Néanmoins, chaque atelier rassemblant environ une cinquantaine de participants. Ces concertations ont permis de pouvoir avancer avec l'ensemble des partenaires à la rédaction du document de PPE.

Parallèlement au document de la PPE, lors du COPIL qui s'est tenu le 27 octobre 2020, où était réuni les services de l'État, le CD, l'ADEME et EDM a permis de valider les orientations de ce document.

Notamment, tout ce qui est en lien avec le verdissement du mix électrique, le secteur du transport local et le transfert de la compétence d'électrification de la Petite-Terre du CD vers EDM.

Les 3 documents concernant la PPE sont en cours de finalisation en 2021 (PPE, étude d'impact environnementale et étude d'impact économique).

- Maîtrise de la demande en énergie

L'année 2020 aura vu la création officielle du comité de maîtrise de la demande en énergie (MDE). Ce comité MDE est composé de la DEAL, du CD, de l'ADEME et d'EDM. Il vise à proposer des solutions pour atténuer l'augmentation de la consommation électrique au niveau du territoire.

Les actions de 2019 ont été analysées en 2020 et il s'avère que des actions portant sur la climatisation A+++ est celle qui a connu le plus de succès. Une vigilance est à mener pour privilégier les bâtiments bien isolés et les brasseurs d'air aux climatisations.

- Plan Climat Air Énergie (PCAET)

Les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ont travaillé à la mise en œuvre de leur PCAET : La majorité des PCAET ont déjà effectué une consultation du public et les EPCI devraient délibérer sur les PCAET d'ici la fin d'année 2021.

- Territoire à Énergie positive pour une Croissance Verte (TEPCV)

L'ensemble des actions liées au TEPCV ont été achevées, il ne reste que l'action numéro où les espaces de recharges des véhicules électriques rencontrent des difficultés techniques qui devraient être levées prochainement.

Un avenant a été signé entre le CD et le ministère pour prolonger les délais de paiement jusqu'en fin septembre 2021.

AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE



Ce sont 13 demandes d'examen au cas par cas traitées dont 3 soumissions à étude d'impact soit 13 de moins qu'en 2019 pour le même nombre de soumissions.

Elle a émis 11 avis sur des projets d'aménagement et sur des plans/programmes pour le compte de la MRAe soit 5 de plus qu'en 2019 (dont 3 avis sur PCAET Petite-Terre/3CO/la CADEMA, 3 avis sur des centrales photovoltaïques).

Elle a été sollicitée 13 fois pour avis par l'unité ADS contre 31 en 2019.

Elle a réalisé 12 cadrages préalables soit 2 de plus qu'en 2019 dont 9 gérés à distance.

La baisse des activités s'explique par le fait que 2020 était une année d'élections municipales et de COVID 19 (apparition entre autres de décrets de prorogation des délais d'instruction, longue période de confinement...).



Future centrale photovoltaïque de M'tsamoudou (source étude d'impact du projet)

... ET EN ASSURANT LA SÉCURITÉ DE LA POPULATION...

LA GESTION DES RISQUES NATURELS

- Élaborer les plans de prévisions, informer et sensibiliser sur les risques

- Plans de Prévention Risques (PPR)

La procédure d'élaboration des Plans de Prévention des Risques Naturels de 3^{ème} génération se poursuit avec l'envoi du dossier à connaissance de l'État aux maires et présidents des com-com concernées.

Par ailleurs, l'Information Acquéreur/Locataires (IAL) a été mise en service à Mayotte en avril 2020 pour répondre à une obligation d'information envers le grand public. Un site internet (www.information-acquereurs-locataires-mayotte.fr) a été initié à cet effet et permet à tout un chacun de prendre connaissance des aléas naturels (inondation, mouvement de terrain, séisme, submersion marine, recul du trait de côte) auxquels sont soumises les parcelles.

Concernant la sensibilisation aux risques naturels, une collection «*petit guide*» a été initiée par la DEAL et réalisées par le BRGM :



2 brochures sur les bonnes pratiques à adoptées au regard des risques (*Des maisons qui résistent aux séismes* et *Constructions et risques naturels, Quelques bonnes pratiques*) s'adressent plutôt aux auto-constructeurs.

Une 3^{ème} brochure, *Gestion de l'érosion du littoral de Mayotte*, s'adresse plus particulièrement aux décideurs, aux gestionnaires et aux associations de protection de la nature, mais aussi à toute personne intéressée par la protection du littoral.

Éditées en 2020, elles seront mises à la disposition des organismes concernés et du grand public dans divers lieux tels que les locaux des collectivités locales ou les magasins de bricolage...

Enfin, une journée de sensibilisation aux risques naturels des représentants des collectivités locales a été organisée le 1^{er} décembre 2020 en mairie de Bandrélé.

LA GESTION DE CRISE EN 2020

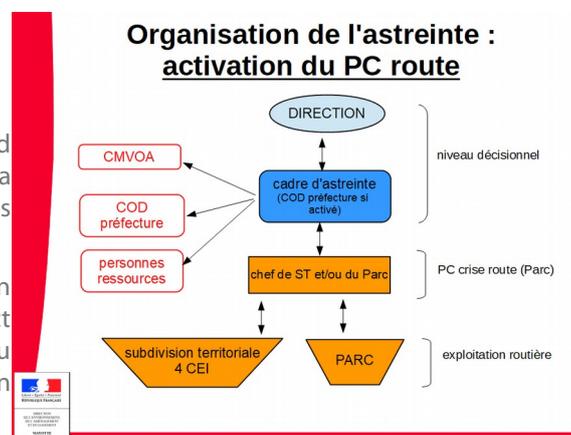
- Gérer les situations de crise

- Une année marquée par la gestion de la pandémie du COVID 19

L'adaptation du Plan de Continuité de l'Activité à la pandémie Covid 19 a nécessité un travail transversal à l'échelle de l'ensemble de la DEAL. La cellule de crise du SIST a été fortement impliquée dans l'écriture du Plan de Reprise d'Activité post confinement.

La remontée, au ministère, des informations (fréquence variable en fonction des différentes phases de la pandémie) relatives à l'impact sanitaire de la pandémie sur les effectifs DEAL a été centralisé au SIST ; rendu-compte qui n'a pas été facilité par la nécessaire mise en œuvre d'une nouvelle organisation du travail : le télétravail.

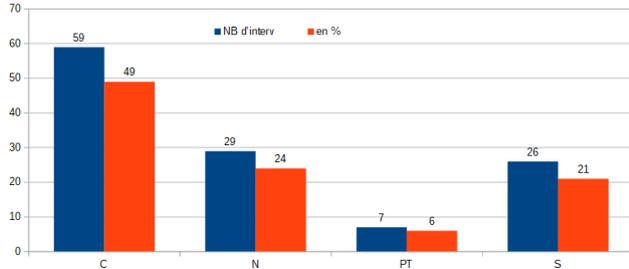
La poursuite des missions de fond La cellule a également œuvré sur :



- l'évolution du plan de gestion de crise DEAL,- la livraison des terminaux radio, élaboration des formations à tous les agents dotés (astreinte direction et exploitation, chefs de CEI et agents d'exploitation) avec l'assistance du Chef de Parc et pilotage de l'installation matérielle des radios fixes dans les centres d'exploitation et dans les véhicules,
- la gestion des habilitations Sécurité Défense.
- la gestion de la mallette astreinte
- l'organisation de la formation conjointe des cadres d'astreinte décisionnelle et d'exploitation en amont de la saison cyclonique.

Contrairement à 2019, aucun épisode cyclonique n'est venu perturber la vie quotidienne de l'île.

- Une saison des pluies particulièrement intense couplée à de nombreux barrages routiers ont fortement mobilisé l'astreinte



121 interventions des CEI dont 18 sur des barrages routiers (Dzoumogné, Combani, Koungou Majicavo, Doujani, Kahani, Bandrélé-Bambo Est).

121 Interventions
 50 % par le CEI Centre
 40 % des interventions pour des arbres tombés sur chaussée
 40 % nettoyage de chaussée (causes nat. ou anthropiques 50/50)

- La subsidence de l'île, un nouveau phénomène à prendre en compte

A la frontière de l'exploitation routière et de la gestion de crise, l'apparition des submersions de chaussée lors des grandes marées liées à la subsidence de l'île, et la mise en place de nouvelles mesures de protection du réseau routier et notamment la réalisation d'un mur de 30 mètres sur le Bd des crabes (RN4) qui donne entière satisfaction.



Avant : mesures de protection "manuelles"



Après : aménagement pérenne

- Des actions de communication utiles

Suite à la réalisation de l'exercice de mise en œuvre de la déviation de la RN2, en cas de submersion par la marée, un communiqué de presse a été mis au point avec le service communication de la Préfecture. Ce communiqué a donné lieu à un article sur le site de Mayotte 1ère.

Le site d'Ironi Be n'a fait l'objet que de très peu de submersion mais les agents du CEI Centre étaient présents à chaque occurrence de grande marée haute pour mettre en place, si besoin, la déviation routière des usagers. Le CEI a réalisé le 18 octobre 2020 un exercice de mise en œuvre de la déviation pour s'exercer et affiner les méthodes d'intervention.



Le contrôle des transports et gestion du registre

- Assurer la sécurité du transport des personnes comme des marchandises

- Un contrôle des transports renforcé dès le déconfinement du printemps déclaré

Une moyenne de 8 contrôles par mois a été réalisée en 2020 avec une cessation des contrôles lors du début de la pandémie Covid 19 en mars et avril : 116 contrôles programmés et 60 % réalisés du fait



État de certains véhicules

de l'indisponibilité des forces de l'ordre ; 262 véhicules contrôlés (dont 108 autocars) et 38,55 % en infraction ; 73 % des infractions sont relatives au Code de la Route (pneus lisses, défaut de contrôle technique, surcharge, défaut équipements autocars...) ; Sur les 62 pesées réalisées, plus de 50 % des véhicules étaient en surcharge donnant lieu à 16 immobilisations. Au total 135 amendes forfaitaires ont été dressées pour un montant global d'encaissement par le Trésor Public de 17 056 € ; et 39 infractions de 5ème classe et 16 infractions délictuelles ont été relevées par 22 procès verbaux (PV) et transmis au Procureur de la République dont 9 pour travail illégal.



Les contrôles au sein des entreprises de transport n'ont pas été effectués en 2020 du fait de la crise sanitaire Covid 19, des consignes du Ministère et de la conjoncture difficile que rencontrée par certaines sociétés. Seulement 2 contrôles coordonnés dans le cadre du Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude (CODAF) ont été réalisés en 2020 avec la DIECCTE, l'URSSAF et la BMR (police aux frontières) suite à la crise Covid 19. Les cibles privilégiées étaient les taxis et les transporteurs avec des véhicules de moins de 3,5 tonnes dans la recherche du travail illégal.

10 procédures ont été établies pour travail dissimulé et dissimulation d'activité par la BMR.



Types de chargement dangereux, interdits et verbalisés



Fixation containers non verrouillé



Dépassement avant interdit et arrière trop long et mal signalé

- ... et une gestion du registre des transports en constante amélioration

342 entreprises sont inscrites au registre des transporteurs, réparties comme suit :

- 166 entreprises de transport de voyageurs (TRV),
- 158 entreprises de transport de marchandises (TRM)
- 9 commissionnaires de transport.

68,40 % sont des entreprises individuelles soit 97 en TRM et 131 en TRV.

En cours d'année, 16 nouvelles entreprises ont été créées dont 14 en TRM.

Fin 2020 seulement 71 %, soit 245 entreprises ont des titres de transport valides, soit moins 10 % comparé à 2019 ; 57 licences ont été renouvelées dont 35 en (TRM) et 22 en (TRV) et 280 copies conformes délivrées.

15 entreprises ont été radiées du registre pour non-respect des 4 conditions d'inscription (dont 13 TRV de – de 9 places soit une augmentation de 73 % par rapport à 2019) ; phénomène qui risque de s'amplifier en 2021.

- Une constante contribution à l'évolution réglementaire dans le domaine des transports

- Dérogation permettant la pose de film anti-caillassage (interdite en métropole) sur les autocars de transports scolaires ;
- Dérogation visant à rendre facultatif la dépose (suppression) du circuit GPL pour les véhicules équipés de bicarburations.

- Des exercices isolés de vérification de la conformité des véhicules



Fermeture de la rocade pour essais de freinage des grues auto-portée

La Sécurité Routière

- Poursuivre la mission d'éducation et sécurité routière

- Les actions locales, l'essentiel de la sensibilisation des usages de la route

L'appel à projets annuel de sécurité routière a conduit à retenir 10 opérations portées essentiellement par des associations.

Les actions de la sensibilisation des usagers ont très fortement diminué du fait des restrictions sanitaires dues à la pandémie du COVID particulièrement restrictives en milieu solaire.

Les outils pédagogiques mis en place lors de ces journées demeurent le test choc, les lunettes de simulation alcool, le simulateur de conduite deux-roues.

- La gestion des auto-écoles et des autorisations d'enseigner

Dans ce cadre, les actions effectuées représentent : 10 visites de contrôle préalablement à la nouvelle création et renouvellements quinquennaux des établissements d'enseignement de la conduite automobiles répartis sur tout le territoire de Mayotte ; 1 création d'établissement ; 5 cessations d'activité définitives (fermeture des bureaux) en 2020 ; 1 cessation d'exploitation dues à des changements de gérant ; 4 cessations d'exploitation dues à des changements d'adresse ; 3 extensions d'agrément d'exploitation ; 16 autorisations d'enseigner dont 7 créations.

La signalisation horizontale de la piste d'éducation routière a été mise aux normes (avec l'appui du Parc) pour accompagner la mise en place des examens conformément à la nouvelle réforme sur les roues motorisées.

L'externalisation de l'épreuve théorique générale du code de la route a permis aux 3 IPCSR de se consacrer aux épreuves pratiques du permis de conduire.

- L'observatoire départemental de Sécurité Routière, l'outil essentiel de la connaissance de l'accidentalité à Mayotte

L'année 2020 a été caractérisée par la crise sanitaire liée à la circulation du CODID-19. Depuis la mi-mars 2020, le département de Mayotte a été plongé dans un confinement total jusqu'en juillet 2020 qui s'est prolongé avec une légère atténuation jusqu'à la fin de l'année 2020. Les baromètres mensuels ont été établis montrant le suivi des ATBH (accidents corporels, tués, blessés hospitalisés et non) et la répartition des victimes selon les catégories d'usagers et les classes d'âge permettant d'identifier les enjeux de sécurité routière dans le département. Ces chiffres ont été complétés par analyses portant sur l'accidentologie communale, la répartition selon le type de réseaux (RN, RD, VC et autres), le milieu (agglomération ou rase campagne), les horaires et les jours de la semaine dans le cadre des bilans trimestriels, semestriels et annuel effectués.

Dans le cadre de sa mission d'observatoire départemental de la sécurité routière, l'unité ESR a établi pour le cabinet du Préfet, les 12 baromètres mensuels ainsi que les bilans périodiques (les 2 premiers mois, les 5 et 8) portant sur l'accidentologie, les actions mises en place sur les périodes considérées pour renforcer la lutte contre l'insécurité routière. Ils ont vocation à être complétés par l'activité des forces de l'ordre avant transmission au Ministère de l'Intérieur.

- La répartition des places et la tenue des examens du permis de conduire perturbée par la crise sanitaire

Le «Permis de conduire» a fait partie des 1^{res} activités ayant directement subi les conséquences de la crise sanitaire. En effet, l'application des mesures barrières prises pour éviter la propagation du virus a nécessité la suspension des examens du permis de conduire dès la mi-mars. Ceux-ci n'ont repris qu'à la fin du mois de juillet 2020. Néanmoins 4864 examens ont été tenus par les 3 inspecteurs (IPCSR) ainsi répartis :

MOTO	B	CE
424	1427	0
417	1293	237
246	1057	224
1087	3777	461

- La préparation des arrêtés de circulation du Préfet, une mission régaliennne sans discontinuité

Malgré la crise, plusieurs arrêtés de circulation (145) ont été délivrés aux pétitionnaires pour permettre la réalisation des travaux sur le réseau routier en toute circulation, des arrêtés de transport exceptionnels (12) mais également des dérogations à la circulation des poids lourds (19) pour donner aux entreprises la possibilité de rattraper ou d'atténuer le retard pris sur la réalisation des divers chantiers répartis sur le territoire de Mayotte mais surtout pour faciliter le déchargement et l'acheminement des denrées en provenance du port de Longoni.

L'hygiène et la sécurité, socle indissociable de l'activité du Service des Infrastructures, Sécurité et Transports (SIST)

- La réduction constante des observations un objectif constant

Pour conclure, l'ensemble de l'activité du SIST se fait non seulement dans respect des actions préconisées par le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels mais également dans un souci d'amélioration constant de ces deux piliers de la sécurité au travail de ses agents.

En 2020, encore de nombreuses d'observations du DUERP ont été levées (de 22 % en 2019), pour attendre plus de 40%.

De plus, cette mission transversale, dans laquelle le SIST est largement impliqué, et bien que contrariée par la crise COVID a travaillé à la mise en œuvre de mesures intégrées relatives à cette crise.

En 2021, l'objectif est d'atteindre 75 % d'observations levées.

LUTTE CONTRE L'HABITAT ILLÉGAL

- Bilan exécution 2020 LHI

Action	Dénomination	Exécute / type (récurrent exceptionnel suivi)
Conventions (État / Communes Intercommunalités)	Conventionnement avec les collectivités	2019 1 convention CADEMA (17 sept 2019 signée) à suivre en 2020.

campagne de surveillance (drones/police)	Sécurisation juridique des achats de la DEAL (Bons de commande achats sous statut marché) Action de surveillance / plan de charge et priorisation des opérations de résorption habitat illégal	1 Marché DRONE GO notifié en cours.
Destructions (loi elan, letchimy/ démolitions administratives/ décisions de justice)	Inscription a l'ordre du jour des destructions : initiative préfectorale réunions de coordination (1 ou 2 / mois) Sécurisation juridique des achats de la DEAL (Bons de commande achats sous statut marché)	Continuité de l'accord cadre LHI Destruction Ambato, Kahani, Dzoumogné, Hajangua, Koungou, CETAM, chirongui, Boueni, Jamaik, Karo bolé.
Conventions avec les parquets (relation État – Autorité judiciaire)	Convention procureur	1 convention protocole Mamoudzou signée.
Contributions ponctuelles (fiches ministre/prefet) Notes stratégiques Schéma de résorption et de lutte LHI	Élaboration	1 Approche 2019 2020 initiée.

Actions clés :

- 1-Marchés (14 opérations MAPA subséquents)
- 2-Destruction : pilotage du chantier et organisation de l'opération (10 suivis de chantier)
- 3-Conventions collectivités (2 conventions et 10 analyses C.O.P.)



Kougou avant



Kougou après



Hajangua

...ADAPTER LE PILOTAGE ET LE MANAGEMENT POUR RELEVÉR LES DEFIS DE LA DEAL...

LES MOYENS EN 2020

- Les effectifs

Catégories	Cible 2020
A+ et A+	60,4
B	93,8
C	138,8
C exploitation	112
Ouvriers des parcs et ateliers	4
Total	409

- Le budget

BOP	Autorisations d'engagement		Crédit de paiement	
	Notifié (s)	consommé (s)	Notifié (s)	consommé (s)
203 – infrastructures et transports	5024000	1401160	366000	91958
207 – Sécurité routière	166676	166676	146003	129391
113 – paysage, eau et biodiversité	1253003	1091963	1613128	1330873
135 – urbanisme, territoire et habitat	81456	98477	192452	109743
181 – prévention des risques	243832	206031	301840	142599
TOTAL	6768967	2964307	2619423	1804564

LES ACTIONS PARTICULIÈRES EN MATIÈRE DE FORMATION

- Réalisation de la politique locale de formation et du plan de formation 2020

Le sujet du développement des compétences et de la formation tient une place importante dans la politique d'accompagnement, des transformations et de la modernisation de nos ministères.

Pour répondre à cet objectif, la DEAL a défini, la politique locale de formation et réalisé le plan pluriannuel de formation qui en découle pour la période qui couvre les années 2020 - 2021.

Au niveau régional, quelques actions de formation pilotées par la plate-forme d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines de Mayotte (PFRH) ont pu renforcer l'offre de formation ministérielle et locale en dépit de la crise sanitaire.

Le document est réalisé sur la base des indicateurs définis pour l'enquête statistique de la formation au MTES/MCTRCT et selon les orientations du service (coût global de la formation..).

Le document a vocation à être présenté à la CLF (Commission Locale de Formation) afin de rendre compte aux représentants du personnel de l'effort du service en matière de formation professionnelle.

Le contexte particulier lié au COVID n'a pas permis de réunir l'instance en 2020.

- La particularité de l'année 2020

La situation sanitaire a conduit en 2020 à adapter les modes d'intervention. Les formations initialement organisées en présentiel ont été annulées. Certaines relevant de la maîtrise d'oeuvre nationale ont été proposées en distanciel afin d'assurer les objectifs de professionnalisation les plus urgents, quelque soit la typologie de la formation (formation statutaire, formation continue, préparation aux examens et concours).

D'autres actions n'ont pu avoir lieu :

- Prestation de conseils à l'agent sous forme de rencontre individuel (entretien et bilan de carrière, entretiens thématiques en lien avec le parcours de l'agent) ou de rencontre en atelier (élaboration d'un CV et rédaction de lettre de motivation),
- Démarche du co-développement,
- Médiation interculturelle,
- Etudes des politiques publiques à travers les épreuves de concours de cat A, le fonds de prévention des risques naturels majeurs dit Fonds "BARNIER".

En 2020, le bilan chiffré des actions conduites par l'unité se présente ainsi :

- Nombre d'actions de formations : 88, diminution de 38 % par rapport à 2019.
- Nombre stagiaires : 259
- Nombre d'apprentis : 10 (2018-2021) dont 63 stagiaires au titre de la préparation aux concours.
- Budget de formation s'élève à 110530, 36 € DONT 98 397,80 € imputé sur le BOP 354 ex BOP 217).

Perspectives 2021

Pour 2021, l'accompagnement des agents dans le cadre de la restructuration des services de l'Etat est une priorité. Cependant, la politique globale à mener en matière de formation est à redéfinir par le SGC en fonction des besoins de la DEAL.

Les actions significatives à retenir par thématique sont les suivantes :

- Préparation aux examens et concours (PEC)

La préparation aux examens et aux concours est axée sur l'acquisition de la méthodologie des exercices et sur l'entraînement aux épreuves, visant à préparer les agents aux concours internes et examens professionnels en vue d'une promotion sociale. Elle contribue à la fois à l'enrichissement personnel des agents et à l'enrichissement collectif des services.

Nombre moyen d'heures de formation suivies par stagiaire au titre de la PEC.

Commentaire : Le programme de PEC n'a été mis en oeuvre que partiellement. Néanmoins, l'écart des résultats en 2020 par rapport à 2019 reste moindre: 8 admissibles (contre 11 admissibles en 2019), 4 admis dont 1 admise aux IRA de Bastia (contre 4 admis en 2019).

D'une façon générale, comparée aux données 2018 (7 admissibles et 2 admis), la PEC a largement contribué à l'amélioration des résultats des examens et concours.

Nombre moyen de journées stagiaires au titre de la PEC

Année	Nombre de journées stagiaires	Nombre de stagiaires	Moyenne par stagiaire
2015	153	58	2,64
2016	228	111	2,02
2017	327,5	190	1,72
2018	145,5	81	1,8
2019	176	85	2,07
2020	75	63	1,19

L' ACTION SOCIALE

- Présentation de service sociale et organisation du poste

Rattaché fonctionnellement au Secrétariat Général de la DEAL de Mayotte, le service social est placé sous la responsabilité hiérarchique de Madame Annie SOUTON CTSS des DOM COM.

Le service social prend en charge les agents actifs de la DEAL ainsi que ceux de la DMSOI. Il prend également en charge les retraités et les ayants droits.

Voici la répartition des agents par structure de prise en charge :

Zone d'intervention	Effectifs
DEAL	409
DMSOI	25
TOTAL	434

L'organisation du service social aux MTES-MCT et ses missions sont définies par la circulaire 2007-38 du 16 mai 2007, renforcées par l'instruction gouvernementale du 27 mars 2014.

Cette dernière décline l'offre de service social en 4 axes d'intervention :

- **Axe 1 : l'amélioration des conditions de vie au travail et de vie personnelle des agents.** Ici le service social apporte une aide globale aux agents confrontés ou susceptibles de l'être à un problème d'adaptation professionnelle et ou à une situation de fragilité sociale. Cette aide peut être d'ordre psychologique et matériel
- **Axe 2 : l'accompagnement au changement.** Le service social participe à la mise en place des dispositifs d'écoute et apporte son expertise dans l'identification des facteurs de risques et peut être amené également à formuler des préconisations d'actions au sein de la DEAL
- **Axe 3 : la prévention de la désinsertion professionnelle :** le service social propose un accompagnement adapté des agents éloignés du milieu professionnel et peut mener des actions pour favoriser leur retour dans l'emploi.
- **Axe 4 : la prévention des risques psycho-sociaux (RPS) :** le service social participe aux actions destinées à la prévention des risques psychosociaux.

Les données chiffrées ci-dessous ont été extraites de l'outil TOSCA, outil de pilotage de la politique de service social qui permet de disposer d'informations, anonymes et agrégées, relatives à la population concernée par l'offre de service, les motifs de sollicitations et les actions mises en place pour y répondre.

- Population bénéficiaire de l'offre de service

En 2020, 92 personnes sont concernées par les interventions individuelles, soit **23,94%** des agents au total. Nous notons une légère diminution des interventions par rapport à l'année passée.

Voici la répartition :

Effectivité (position administrative)	Sexe	Agés	Catégorie
- 77 agents actifs, soit 83,69 % des personnes concernées par les interventions. - 14 retraités et ayants droits - 1 autre	- 68 hommes - 24 femmes	Les répartitions ci-dessous ne tiennent compte que des agents en activité, soit 77 agents. - 0 (18 à 24) - 23 agents (25 à 39), soit 29,87% - 33 agents (40 à 55), soit 42,85% - 20 agents (56 à 60), soit 25,97% - 1 agent (60 ans plus), soit 1,29%	- 51 C - 26 B - 16 autres

- Situation familiales

Personne seule :	11, soit 14,28%
personne seule avec enfant :	5, soit 6,49%
Couple sans enfant :	8, soit 10,38%
couple avec enfants :	52, soit 67,53%
non renseignés :	1, soit 1,29 %

- Les actions individuelles

Pour cette année 2020, nous avons réalisé 144 actions qui touchent les 4 axes prévus dans notre instruction gouvernementale.

- **l'amélioration des conditions de vie au travail et de vie personnelle des agents.** Cet axe est concerné par 93 actions, soit 64,58% des actions totales réalisées dans l'année. Ici nous sommes intervenus en priorité pour apporter une expertise aux agents(40 actions soit 45%). Ensuite les orientations vers des partenaires occupent également une place importante(17 actions, soit 18%).

- **l'accompagnement au changement** est concerné par 33 actions dans l'année, soit 22,91 % des actions réalisées. Ici l'expertise sociale arrive également en tête avec 11 actions soit 33%, suivi de l'accompagnement psychosocial qui totalise 7 actions(soit 21,21 %).

- **la prévention de la désinsertion professionnelle** totalise que 3 actions dans l'année, soit 2,08%, dont 2 actions concernent l'expertise sociale

- **la prévention des risques psycho-sociaux (RPS)** est concerné par 15 actions, soit 10,41%. Ici l'écoute sociale arrive entête avec 5 actions, suivi de l'action d'aide à la décision.

- Les actions au profit des managers

Pour cette année 2020, le service social a été invité ponctuellement pour participer à des réunions d'informations organisées par les chefs des services. J'ai également donné des conseils et j'ai fait des expertises auprès des chefs des services en cas des difficultés repérées. Seulement les éléments n'ont pas été notés dans Tosca.

- Les actions au profit des services et des collectifs de travail

Pour cette année 2020, le service social a été également invité ponctuellement pour participer à des réunions d'informations collectives et à destination des agents. Ici aussi les éléments ne sont pas inscrits dans Tosca.

- Bilan des aides

- Aides matérielles

Nombre de dossiers reçus :		47
Nombre de dossiers instruits :	33	
Dossiers accordés par le CLAS :	33	
Dossiers refusés :		14
Montant total accordé :		57 800,00€

CONCLUSION

Pour conclure, comme l'année dernière nous avons souhaité revenir sur l'ensemble des éléments qui ont marqué l'année 2020 dans notre département et dans la région. Ces événements ont bien entendu des conséquences directes sur l'action sociale en général dans notre département et dans le service social de la DEAL en particulier. C'est pourquoi il nous a semblé important de les évoquer dans ce rapport d'activité.

Dans notre dernier rapport d'activité 2019, notre département a été marqué par 3 crises majeures, à savoir, la crise de l'eau, la crise sécuritaire et enfin la crise sismique. Cette année 2020 une autre crise vient de toucher notre département comme le reste du monde à savoir la crise sanitaire. A l'exception de la crise sismique, les 2 autres crises de l'année dernière sont encore présentes dans le département en plus de la crise sanitaire.

Toutes ces crises ont eu naturellement des répercussions directes sur la population en général et sur les agents en particulier. Il faut noter que malheureusement les conséquences des dégâts causés par les crises de l'année dernière sont toujours présentes et ressenties cette année 2020. Elles jouent encore sur le moral des agents et ont des répercussions sur leurs budgets. Beaucoup de structures n'ont pas pu résister aux conséquences de ces crises et elles ont tout simplement fermé. C'est pourquoi plusieurs agents ont vu des membres de leurs familles(conjoint, enfants etc) perdre leurs emplois dans plusieurs secteurs.

La situation insécuritaire à Mayotte reste la crise qui fait beaucoup de dégâts. Des affrontements entre bandes rivales à coups de machettes, des habitants agressés, des maisons brûlées, des forces de l'ordre et des pompiers attaqués, des établissements scolaires transformés en champs de bataille, Mayotte est en proie à des violences récurrentes et une montée de délinquance sans précédent. Ces violences sont quasi quotidiennes dans notre département. Mayotte est face à une situation inédite jamais observée dans aucun autre département. Cette montée inquiétante de la délinquance et des violences est certainement alimentée et encouragée par la situation catastrophique liée particulièrement à l'immigration clandestine inédite. C'est pourquoi nous observons depuis 2 à 3 ans des départs massifs des mahorais vers la Métropole ou la Réunion. Il y a également un turnover assez impressionnant dans les administrations publiques et la DEAL n'est pas épargnée.

La crise sanitaire n'a pas non plus arrangé les choses. Elle continue également à peser sur le moral des agents et à gérer leurs difficultés financières. Ces difficultés sont déjà observables dans notre département depuis maintenant plusieurs années en raison de la cherté de la vie dans le département.

Cette crise a également eu des répercussions sur l'organisation de travail et elle a touché tous les secteurs. La DEAL était touchée de plein fouet puisque d'une part au moins 50 agents ont attrapé le COVID et d'autre part, elle a subi les 3 confinements que le département a connu, même si le télétravail a été largement exploité.

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL EN 2020

Trois comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ont été organisés le 18 mars 2020, 28 mai 2020 et le 3 novembre 2020.

Dans le cadre du dispositif Hygiène, Sécurité et condition de travail en 2020. Trois CHSCT ont été organisés le 15 mai 2020, jeudi 28 mai 2020 et 3 novembre 2020.

- Contexte

Le contexte de pandémie Coronavirus-Covid-19, avait obligé les services la conciliation entre la préservation de la santé des salariés et le maintien des missions essentielles à la continuité des services publics s'est traduite pour nos ministères, durant la période de confinement qui vient de s'achever, par un recours massif au télétravail ou, à défaut, aux autorisations spéciales d'absence.

Le taux d'agents présents sur leur lieu de travail a ainsi été inférieur du total des effectifs, et les consignes édictées par le Gouvernement d'après les recommandations des autorités sanitaires leur ont été appliquées :

- Des séances de sensibilisation sur la prévention du risque Coronavirus-Covid-19, et à l'intégration des consignes de sécurité et de mise aux gestes de barrières ont été réalisées en direction des agents.

Pour les activités en présentiel, il convient de veiller au strict respect des mesures barrière déjà mises en place :

- Les gestes barrières restent appliqués sur les lieux de travail et dans les transports.
- La distanciation physique doit être observée autant que possible, et les lieux de travail aménagés dans ce sens.
- Veilleront au bon approvisionnement en gel hydro-alcoolique, en particulier pour les lieux et activités ne permettant pas l'accès à un point d'eau et à du savon.
- Les masques doivent être portés systématiquement par tous dans les lieux accueillant du public, dans les lieux de travail clos y compris les sanitaires et espaces communs, dans les espaces de circulation et dans les salles de réunions et lors des circulations dans les espaces de restauration.

- Cas des territoires ultra-marins

Il convient de se conformer aux consignes spécifiques établies pour chaque territoire par les autorités préfectorales en fonction de la situation sanitaire locale.

- Prévention des risques professionnels (PRP) : 31026 €



LE COMITÉ LOCALE D'ACTIONS SOCIALES (CLAS) permet de renforcer les liens entre tous les agents de la DEAL à travers des actions collectives basées sur la convivialité.

- **Restauration collective :** 102 446 €
- **AS subvention partenarial associatif :** 10 000 €
- **Commission Initiative Locale (CIL) :** 33 044 € (sortie bateau, réunion d'informations MGET)



.....Organigramme.....

MISSIONS, ORGANIGRAMME | ORGANIGRAMME - Novembre 2021

Secrétariat

Christine DELESTRE - tél. : 02 69 60 92 01/0639 29 34 74
christine.delestre@developpement-durable.gouv.fr
secretariat.direction.deal-mayotte@developpement-durable.gouv.fr

Directeur

Olivier KREMER

tél. : 02 69 60 92 01
olivier.kremer@developpement-durable.gouv.fr

Référente SGC

Marine PASCAL - tél. : 0269 60 92 26/
0639 21 87 55
marine.pascal@developpement-durable.gouv.fr

Archives

Awa SAKINÉ - tél. : 0639 07 79 75
awa.sakine@developpement-durable.gouv.fr

Assistant de Service Social

Nizary ALI - tél. : 0269 60 92 90/0639 69 47 97
nizary.ali@developpement-durable.gouv.fr

Mission de la Lutte contre l'Habitat Illégal

Thierry BELLELI - tél. : 0269 64 81 65/0639 69 75 94
thierry.belleli@developpement-durable.gouv.fr

Mission Autorité Environnementale

Charlène BERTELOOT - tél. : 0269 63 35 39/0639 69 47 97
charlene.berteleot@developpement-durable.gouv.fr

Conseiller de Prévention

Mansoubou CHABOUHANE - tél. : 0269 64 83 68/
06 39 69 55 46
Chabouhane.Mansoubou@developpement-durable.gouv.fr

Architecte - Conseil

Vincent LOMBARO
06 08 52 19 70
ARCHITECTURES-ANOF-LOMBARO@wanadoo.fr

Architecte - Conseil Urbaniste

Michel GUTHMANN
06 73 47 65 67
michel.guthmann@mg-ai.fr

Paysagiste - Conseil

Vanja DORMOY
06 27 44 02 89
agence@panoramapaysage.com

Directeur adjoint

Jérôme JOSSEMERAND - tél. : 02 69 64 83 64/ 06 39 69 28 53
jerome.jossemerand@developpement-durable.gouv.fr

Adjoint au directeur

Christophe TROLLE - tél. : 02 69 64 81 91/ 06 39 69 35 90
christophe.trolle@developpement-durable.gouv.fr

Mission Stratégie, pilotage, Communication

XX

tél. : 02 69 XX XX XX/06 39 XX XX XX
x.x@developpement-durable.gouv.fr

Pilote Dialogue Suivi Budgétaire et Schéma emploi

Andhimati HAMADA MADI - tél. : 02 69 60 92 08
Andhimati.hamada-madi@developpement-durable.gouv.fr

Pilote Budgétaire BOP Métiers 203,207,362

Sifiriatie ABOU MADI - tél. : 02 69 64 83 65
Sifiriatie.aboumadi@developpement-durable.gouv.fr

Pilote BOP Métiers 113,135,174,181 et Marchés Publics

Frédéric BINSAMOU - tél. : 02 69 63 35 23
frederic.binsamou@developpement-durable.gouv.fr

Gestion Budgétaire et Marchés Publics XI - tél. : 02 69 XX XX XX

x.x@developpement-durable.gouv.fr

Cheffe de Pôle GPECC Plan de Relance Procédures internes - SALS

Siloua ABANE-NAWAOU - tél. : 02 69 64 83 92
siloua.abane-nawaou@developpement-durable.gouv.fr

Pilote Démarche Qualité et Procédures internes

Aoussi OMAR MOUSSA - tél. : 02 69 64 83 68
Aoussi.omar-moussa@developpement-durable.gouv.fr

Chargée de Communication

Zaina MAANDHUI - tél. : 02 69 60 92 05
Zaina.maandhui@developpement-durable.gouv.fr

Service Environnement Prévention des Risques

Nicolas DELONCLE

tél. : 02 69 63 35 11/06 39 65 79 27
nicolas.deloncle@developpement-durable.gouv.fr

Adjoint au Chef de Service

Jean-François LE ROUX - tél. : 0269 64 81 94/
0639 68 10 65
jean-francois.le-roux@developpement-durable.gouv.fr

Chargé(e) de Mission Misen

Mathieu BOBIN - tél. : 02 69 60 92 24
mathieu.bobin@developpement-durable.gouv.fr

Unité Biodiversité

André LECHUQUERO - tél. : 02 69 63 35 28
andrie.lechuquero@developpement-durable.gouv.fr

Unité Police de l'Eau et de l'Environnement

PRADEAU Simon - tél. : 02 69 63 35 27
simon.pradeau@developpement-durable.gouv.fr

Unité Environnement Industriel et Energie

Andriamakala ABDALLAH - tél. : 0269 63 35 32
andri-heni.abdallah@developpement-durable.gouv.fr

Unité Gouvernance et Suivi de la Ressource en Eau

Guillaume BOISSET - tél. : 02 69 63 35 26
guillaume.boisset@developpement-durable.gouv.fr

Unité Cellule de Veille Hydrologique

Floriane BEN-HASSEN - tél. : 02 69 64 81 90
floriane.ben-hassen@developpement-durable.gouv.fr

Unité Risques Naturels

Damien ROUSSEAU - tél. : 02 69 60 92 71
damien.rousseau@developpement-durable.gouv.fr

Service Infrastructures, Sécurité et Transports

Annick GIRAUDOU

tél. : 02 69 60 92 73/ 06 39 69 10 06
annick.giraudou@developpement-durable.gouv.fr

Adjoint à la Cheffe de Service

BEGON Christophe - tél. : 0269 64 83 66/0639 29 67 48
christophe.begon@developpement-durable.gouv.fr

Chargé de Mission Politique des Déplacements

Maxime JEBALI - tél. : 02 69 64 81 92
maxime.jebali@developpement-durable.gouv.fr

Unité Education et Sécurité Routières

Ibrahim SALIM - tél. : 02 69 61 99 39
ibrahim.salim@developpement-durable.gouv.fr

Unité Transports et Sureté

Philippe PFROMMER - tél. : 02 69 60 92 76
philippe.pfrommer@developpement-durable.gouv.fr

Unité Ingénierie Modernisation et

Entretien du Réseau
Stéphane HUET - tél. 0269 63 24 49 -
stephane.huet@developpement-durable.gouv.fr

Unité Subdivision Territoriale

Jean François MION - tél. 0269 61 99 32
jean-francois.mion@developpement-durable.gouv.fr

Unité Parc

Yann BOULET - tél. : 06 39 69 04 46
yann.boulet@developpement-durable.gouv.fr



PRÉFET DE MAYOTTE

Liberté
Égalité
Fraternité

Service Appui Équipements Collectifs

Frédéric THOMAS

tél. : 02 69 60 92 49/06 39 69 45 48
frederic.thomas@developpement-durable.gouv.fr

Adjoint au Chef de Service

Steeves GUY - tél. : 0269 64 83 72/0639 29 67 48
steeves.guy@developpement-durable.gouv.fr

Unité Constructions Scolaires Second Degré

Gilles CHAUVANAUD - tél. : 02 69 60 92 59
gilles.chaavanaugh@developpement-durable.gouv.fr

Unité Constructions Scolaires Premier Degré

Delphine LIZE - tél. : 02 69 60 92 61/ 06 39 69 94 70
delphine.lize@developpement-durable.gouv.fr

Unité Gestion Foncière

Abdallah HAMDOUNI - tél. : 0269 64 83 44
abdallah.hamdouni@developpement-durable.gouv.fr

Unité Ingénierie Financière de Projet

Loïc BLOND - tél. : 02 69 64 83 58
loic.blond@developpement-durable.gouv.fr

Unité Aménagement Opérationnel

Laoumi ABOUTOHI - tél. : 02 69 64 81 60
laoumi.aboutahi@developpement-durable.gouv.fr

Unité Pilotage des Projets Environnementaux

Ihab ISMAIL - tél. : 02 69 64 83 86
ihab.ismail@developpement-durable.gouv.fr

Unité Ingénierie Eau Potable et Assainissement

Nils ZIEMER - tél. : 02 69 63 35 17
nils.ziemer@developpement-durable.gouv.fr

Unité Application du Droit des Sols

Johann LEROUX - tél. : 02 69 60 92 35
johann.leroux@developpement-durable.gouv.fr

Unité Affaires Juridiques et Contentieux

XX - tél. : 02 69 00xxXX
x.x@developpement-durable.gouv.fr

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Mayotte

Terre Plein de Mtsapéré - BP 109
97600 MAMOUZOU

Service Développement Durable des Territoires

Arnaud BOUDARD

tél. : 02 69 60 92 23/ 06 39 69 71 15
arnaud.boudard@developpement-durable.gouv.fr

Adjoint au Chef de Service

Mohamad SOUMAILA - tél. : 0269 64 83 42/0639 69 75 93
mohamad.soumaila@developpement-durable.gouv.fr

Chargé de Mission Transition Énergétique

El-Assad NIDHOIMI - tél. : 02 69 64 83 38
el-assad.nidhoimi@developpement-durable.gouv.fr

Unité Prospective et Développement de Territoire

Marc-Henri DUFFAUD - tél. : 0269 60 92 91
Marc-Henri.DUFFAUD@developpement-durable.gouv.fr

Unité Gestion Foncière

Abdallah HAMDOUNI - tél. : 0269 64 83 44
abdallah.hamdouni@developpement-durable.gouv.fr

Unité Projets Urbains Intégrés

Christine LAURENT - tél. : 0269 64 83 40
christine.laurent@developpement-durable.gouv.fr

Unité Politique de l'Habitat et des Constructions Durables

Camille CANDILLIER - tél. : 0269 64 83 87
camille.candillier@developpement-durable.gouv.fr

Unité Financement Logement Social

Justine DE WILDE - tél. : 0269 64 83 67
justine.de-wilde@developpement-durable.gouv.fr

Unité Application du Droit des Sols

Johann LEROUX - tél. : 02 69 60 92 35
johann.leroux@developpement-durable.gouv.fr

Unité Affaires Juridiques et Contentieux

XX - tél. : 02 69 00xxXX
x.x@developpement-durable.gouv.fr

